



Bulletin juillet 2018

# Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins

**Résultats des élections Ordinales**  
**Dépression périnatale**  
**Attention aux démarchages abusifs**  
**Soins psychiatriques sous contrainte :  
modèles de certificats**

Conseil de l'Ordre des Médecins  
11, rue des Dîmes  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. 04 74 23 07 14  
Fax 04 74 24 61 31  
E-mail : [ain@01.medecin.fr](mailto:ain@01.medecin.fr)  
[www.conseil01.ordre.medecin.fr](http://www.conseil01.ordre.medecin.fr)

*Directeur de la publication :*  
Dr Robert LACOMBE  
*Rédacteur en chef :*  
Dr Bernard BOCQUET

## ÉDITORIAL

Dr Robert Lacombe

• page 3

## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

- Résultats des élections ordinales • page 4
- Éducation physique et sportive et handicap Dr Isabelle Lapierre • page 5
- Dépression périnatale Dr Catherine Hamel • page 6
- Nouveau zonage : aides à l'installation Dr Robert Lacombe • page 8
- Saisies de dossiers médicaux Dr Robert Lacombe • page 9
- Soins psychiatriques sous contrainte : modèle de certificats • page 10
- Médecins retraités. Informations Dr Michel Bove • page 11
- Conseils aux médecins prescripteurs (retraités et salariés) Dr Bernard Bocquet • page 12
- Activité semestrielle • page 12

## INFORMATIONS RÉGIONALES

- Prévention du risque de dissémination des arboviroses en métropole (moustique tigre) • page 13

## INFORMATIONS NATIONALES

- Attention aux démarchages abusifs • page 14
- Nouvelles spécialités reconnues par l'Ordre • page 14

## COMPTE-RENDUS DE COLLOQUES ET RÉUNION

- Comité de Coordination Rhône-Alpes du vendredi 25 mai 2018 • pages 15-16

## UN PEU D'HISTOIRE

- Place Georges Clemenceau Dr Bernard Bocquet • pages 17-19
- Rue Docteur Ébrard Dr Bernard Bocquet • pages 20-22

## ANNONCES

• pages 23-24

## NÉCROLOGIE

- Dr Bruno Gerbaud, Dr André Convert, Dr Jean-Marc Dauvergne • pages 25-29

## MOUVEMENTS DE TABLEAU

• pages 30-31

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.  
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental de l'Ain  
Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBE  
Président du Conseil départemental



Secrétariat  
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi  
8h30 - 17h00 le vendredi

### SECRETARIAT

Mme Muriel  
CONVERT

Mme Florence  
BERNARDIN

Secrétaires administratives



04.74.23.07.14  
ain@01.medecin.fr  
fax 04.74.24.61.31



Docteur  
**Robert  
LACOMBE**  
Président  
du Conseil de l'Ain  
de l'Ordre des Médecins

« *Le pouvoir est moins fort que le vouloir* »

*Proverbe québécois*

**L**a puissance comparée à la volonté, aurait pu être un sujet de philosophie proposé aux épreuves du baccalauréat. « Bac + 53 » ; je n'ai pas la prétention de « plancher » quatre heures durant sur ce sujet.

Cependant, ma réflexion, à la lecture de ce proverbe, va à notre action ordinale départementale.

Nous avons remercié chaleureusement, amicalement, cinq conseillers ordinaires, non renouvelables, les Docteurs Michel Bove, Jean Bruhière, Guy Couturier, Jean-Pierre Illiano, et Jacques Rasclé. Président durant 23 ans, Jacques est Président d'Honneur de notre conseil. Les médecins de l'Ain lui sont redevables d'une action de longue haleine, déontologique, pour le bien des patients et de leurs médecins.

Le 25 février dernier, les élections ordinaires marquées par l'apparition des binômes, voulue par le législateur, par souci du respect de la parité, ont permis de rassembler au sein de la nouvelle équipe ordinale des confrères venant des quatre coins du département, ayant une activité hospitalière publique ou libérale, un exercice médical de soins, ou de prévention, une activité de médecin conseil, de conseiller technique auprès du rectorat.

Cette équipe ainsi constituée, soit en commission, soit en séance plénière, ne cherche pas le pouvoir, mais exprime de nombreuses volontés

- **Vouloir** être sur le terrain, en se rendant partout où la présence ordinale est utile, tant auprès des confrères, que dans les réunions où la santé de nos concitoyens est évoquée : ARS, mairies, département...
- **Vouloir** écouter, entendre, accompagner les confrères en difficultés, du fait de leur isolement, de leur fatigue, des problèmes occasionnels rencontrés,
- **Vouloir** transmettre les informations en développant le site ordinal, dont nous souhaitons qu'il soit complémentaire du site du CNOM, chacun ayant sa vocation locale pour l'un, nationale, pour l'autre,
- **Vouloir** être disponible, les appels aux numéros 04.74.23.07.14. et 06.84.36.04.14. devant obtenir réponse dans les meilleurs délais.

En ce début d'été, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, un conseil qui ne se veut pas paternel, mais confraternel : prenez un temps de repos estival, profitez de vos familles, et ... émerveillez-vous le plus souvent possible. Pour cela, point n'est besoin de pouvoir, mais surtout de vouloir !



# Informations départementales

## Résultats des élections ordinales

Le 25 février 2018, les élections ordinales départementales ont permis de procéder au renouvellement par moitié du Conseil pour une durée de six ans. Étaient à élire 4 binômes de membres titulaires et 4 binômes de membres suppléants (soit 8 membres titulaires et 8 membres suppléants). Voici les résultats des votes :

Nombre de médecins inscrits à notre Tableau : 1 578

Nombre de votants : 503

Nombre de bulletins nuls : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Dr BARADEL Jacques Dr CAVAILLES Catherine	339 voix	Élus titulaires
Dr DESBIEZ Marin Dr PELLETIER Monique	331 voix	Élus titulaires
Dr BIOT Loïc Dr GUERRIER Béatrice	287 voix	Élus titulaires
Dr LEMAY Anne-Lise Dr NICOLAÏ Denis	267 voix	Élus titulaires

Dr CELESTIN Christian Dr DUPLESSY Lillie	197 voix	Élus suppléants
Dr VIGANO Pierre-André Dr JACQUET-FRANCILLON Sylvie	191 voix	Élus suppléants
Dr CABA Silvia Dr HERVE Guylain	155 voix	Élus suppléants
Dr BALAMOU Christian Dr LAPIERRE Isabelle	155 voix	Élus suppléants

Dans sa réunion plénière du 27 février 2018, les conseillers, ont voté pour l'élection des membres du Bureau.

<b>Président d'Honneur :</b>	Dr Jacques RASCLE	OYONNAX	Gynéco-Obst. retraité
<b>Président :</b>	Dr Robert LACOMBE	LAGNIEU	Généraliste - retraité
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président :</b>	Dr Hervé ARNOULD	BOURG EN BRESSE	Chirur. orthopédiste
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	Dr Loïc BIOT	BOURG EN BRESSE	Anesthésiste-réanim.
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	Dr Bernard BOCQUET	BOURG EN BRESSE	Méd.interne - retraité
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	Dr MASSON-SEYER Marie-Françoise	ST DENIS LES BOURG	Généraliste
<b>Secrétaire Générale :</b>	Dr Monique PELLETIER	BOURG EN BRESSE	Généraliste - retraitée
<b>Trésorier :</b>	Dr Jacques BARADEL	MAILLAT	Généraliste

### Conseillers Titulaires :

Dr. Élodie BOIS	BOURG EN BRESSE	Gynécologue-Obstétricien
Dr. Serge BRIQUE	BOURG EN BRESSE	Neurologue
Dr. Catherine CAVAILLES	SAINT JEAN SUR VEYLE	Ana.path. - retraitée
Dr. Marin DESBIEZ	BOURG EN BRESSE	Médecine vasculaire
Dr. Claude ERRARD	AMBÉRIEU EN BUGEY	Généraliste
Dr. Gilles FOREST	AMBÉRIEU EN BUGEY	Chirurgien vasculaire
Dr. Béatrice GUERRIER	BOURG EN BRESSE	Gastro-entérologue
Dr. Anne-Lise LEMAY	MARBOZ	Généraliste
Dr. Denis NICOLAÏ	MEILLONNAS	Médecin du Travail -retraité
Dr. Andrée PARENIN	VILLEREVERSURE	Généraliste - retraitée

### Conseillers Suppléants :

Dr. Christian BALAMOU	BOURG EN BRESSE	Médecin de dépistage
Dr. Silvia CABA	THOISSEY	Gérialte
Dr. Christian CELESTIN	AMBERIEU EN BUGEY	Gynécologue-Obstétricien
Dr. Mohamed CHAFIQ	OYONNAX	Gastro-entérologue
Dr. Lillie DUPLESSY	PRIAY	Généraliste
Dr. Guylain HERVE	BOURG EN BRESSE	Médecin Conseil
Dr. Sylvie JACQUET-FRANCILLON	BOURG EN BRESSE	Médecin Territorial
Dr. Thierry LA FAY	AMBÉRIEU EN BUGEY	Chirurgien
Dr. Isabelle LAPIERRE	BOURG EN BRESSE	Médecin Conseiller Technique
Dr. Jean-Claude POLICON	SERRIERES DE BRIORD	Généraliste - retraité
Dr. Pierre-André VIGANO	SAINT GENIS POUILLY	Gynéco. Obstétricien - retraité

Le 27 février, le Conseil a établi la composition des différentes Commissions :

**Inscriptions :** Drs Robert LACOMBE - Hervé ARNOULD - Jacques BARADEL - Bernard BOCQUET - Serge BRIQUE - Catherine CAVAILLES - Mohamed CHAFIQ - Gilles FOREST - Guylain HERVE - Sylvie JACQUET FRANCILLON - Andrée PARENIN - Monique PELLETIER - Pierre André VIGANO,

**Contrats :** Drs Andrée PARENIN - Christian BALAMOU - Elodie BOIS - Marin DESBIEZ - Guylain HERVE - Gilles FOREST - Béatrice GUERRIER - Robert LACOMBE - Pierre POZZETTO - Denis NICOLAÏ - Jean Claude POLICON,

**Exercice professionnel :** Drs Serge BRIQUE - Hervé ARNOULD - Loïc BIOT - Elodie BOIS - Marin DESBIEZ - Marie-Françoise MASSON-SEYER - Andrée PARENIN - Jean-Claude POLICON,

**Contentieux :** Drs Robert LACOMBE - Hervé ARNOULD - Loïc BIOT - Bernard BOCQUET - Serge BRIQUE - Catherine CAVAILLES - Lillie DUPLESSY - Claude ERRARD - Guylain HERVE - Sylvie JACQUET FRANCILLON - Marie Françoise MASSON SEYER - Andrée PARENIN - Monique PELLETIER, Jean Claude POLICON,

**Trésorerie :** Drs Jacques BARADEL - Béatrice GUERRIER - Monique PELLETIER,

**Bulletin :** Drs Bernard BOCQUET - Christian BALAMOU - Jacques BARADEL - Catherine CAVAILLES - Robert LACOMBE - Anne-Lise LEMAY - Denis NICOLAÏ - Andrée PARENIN,

**Informatique et numérique :** Drs Claude ERRARD - Anne-Lise LEMAY - Denis NICOLAÏ,

**Qualifications - VAE ordinaire (Validation Acquis Expérience) :** Drs Andrée PARENIN - Elodie BOIS - Christian CELESTIN - Robert LACOMBE - Thierry LA FAY,

**Éthique et déontologie :** Drs Loïc BIOT - Hervé ARNOULD - Elodie BOIS - Serge BRIQUE - Silvia CABA - Catherine CAVAILLES - Christian CELESTIN - Guylain HERVE - Thierry LA FAY - Robert LACOMBE - Marie-Françoise MASSON-SEYER - Andrée PARENIN - Monique PELLETIER,

**Permanence des soins :** Drs Marie-Françoise MASSON-SEYER - Elodie BOIS - Mohamed CHAFIQ - Lillie DUPLESSY - Robert LACOMBE - Thierry LA FAY - Jean-Claude POLICON,

**Santé Publique et Médecine Préventive :** Drs Marie-Françoise MASSON-SEYER - Christian BALAMOU - Silvia CABA - Mohamed CHAFIQ - Guylain HERVE - Sylvie JACQUET FRANCILLON - Robert LACOMBE - Isabelle LAPIERRE,

**Relations Médecins Industrie :** Drs Mohamed CHAFIQ - Jean Claude POLICON - Pierre André VIGANO

**Entraide :** Drs Jacques BARADEL - Christian CELESTIN - Thierry LA FAY - Monique PELLETIER - Jean-Claude POLICON,

**Sécurité :** Drs Jacques BARADEL - Thierry LA FAY - Robert LACOMBE - Andrée PARENIN,

**Retraité(e)s et veuf(ve)s de médecins :** Drs Bernard BOCQUET - Jacques BARADEL - Andrée PARENIN - Catherine CAVAILLES - Jean-Claude POLICON,

# Éducation physique et sportive et handicap, à l'éducation nationale

*« La nature crée des différences,  
la société en fait des inégalités »  
(Tahar Ben Jelloun)*

## Vers une école inclusive

L'éducation nationale reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. « Elle veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction » (loi d'orientation 595 du 13 juillet 2013).

L'EPS est un enseignement obligatoire permettant d'acquérir des compétences et d'en tirer certains bénéfices, dont :

### Des bénéfices physiques

- Développer des compétences physiques et motrices et des capacités d'adaptation,
- Avoir une meilleure autonomie,
- Prévenir des complications liées à la sédentarité.

### Des bénéfices psychologiques

- Désir de s'affirmer et de progresser,
- Meilleure estime et image de soi,
- Notion de plaisir et partage de moments privilégiés.

### Des bénéfices sociaux

- Appartenance à un groupe solidaire et responsable,
- Acceptation du regard des autres et des différences,
- Respect des règles,
- Donner du sens au « vivre ensemble ».

Le pôle EPS et handicap est un dispositif qui aide les enseignants, accueillant des élèves en situation de handicap, à adapter les situations d'apprentissage en EPS. Il peut également proposer un matériel adapté répondant au mieux aux besoins des élèves (ex : joëlette ; ballon sonore...)

Il est composé de membres de l'éducation nationale et de partenaires des comités départementaux : Handisport, Sport adapté, UNSS (union nationale du sport scolaire) et USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré).

Il a choisi d'intervenir en s'appuyant sur les compétences de l'élève (observations, échanges entre la famille et l'équipe enseignante). Il prend en compte également les données du certificat médical : ce certificat précise les inaptitudes mais surtout les capacités de l'élève et les pratiques possibles (échanges nécessaires avec les enseignants, par l'intermédiaire des parents).

### À propos des certificats d'inaptitude

Le décret n° 2005-1617 du 21-12-2005 réprecise le caractère obligatoire de l'EPS, et l'aspect exceptionnel de l'exemption de toute activité physique et sportive.

*Ainsi, plutôt que de mettre en avant ce qui fait obstacle, il paraît intéressant de s'appuyer sur les capacités de l'élève pour permettre d'établir des objectifs d'enseignement adapté :*

*Passer d'un regard centré sur les manques à la prise en compte des réussites contribuera à la meilleure inclusion possible de l'élève.*

*Les regards croisés des différents professionnels qui accompagnent l'élève ont un rôle essentiel dans l'accessibilité pédagogique et la réussite de l'élève.*



Docteur  
**Isabelle  
LAPIERRE**

Médecin conseiller technique,  
responsable du service  
promotion de la santé  
en faveur des élèves,  
à la DSDEN de l'Ain

Madame  
**Nadine  
RENAUD**

Conseillère pédagogique,  
chargée de mission  
« pôle EPS et handicap »

# Dépression périnatale : problème de santé publique... une ressource possible : l'Unité Mère-Bébé

Docteur  
Catherine  
**HAMEL**  
Responsable PMI

Émilie  
**ETHEVENOT**  
Sage-femme de PMI,  
département de l'Ain

**Entretien avec Dr Nathalie ELBAZ-CUOQ, pédopsychiatre responsable de l'unité de Soins de l'Unité Mère – Bébé (UMB) Serge Lebovici au sein du Centre Hospitalier Le Vinatier.**

Selon les études, la dépression périnatale concerne 10 à 15% des femmes pendant la grossesse et jusqu'à 20% dans le post-partum.

La symptomatologie anxio-dépressive de la dépression périnatale rend son dépistage difficile car associée aux changements somatiques de la grossesse et à la fatigue générée par l'arrivée d'un nouveau-né. On note cependant fréquemment de la culpabilité centrée sur le fœtus ou le nouveau-né, d'auto-dévalorisation majeure, et de phobie d'impulsion. Il y a un pic de fréquence 6 à 8 semaines après la naissance soit plutôt au moment de la reprise du travail. Les femmes pensent alors que le travail va les aider à surmonter leurs difficultés et négligent la dépression. La mère ne consulte pas pour elle mais pour le bébé (consultations multiples et fréquentes).

Les femmes souffrant de dépression maternelle sont moins disponibles, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, dans les relations avec leur nouveau-né. Des travaux de K. Lorentz, de J. Bowlby et de M. Ainsworth montrent la place primordiale des relations mère-enfant dans le développement des domaines affectifs, cognitifs et comportementaux de l'enfant. L'enfant peut à terme présenter un sentiment d'insécurité interne provoquant des troubles d'attachement dans les liens sociaux, des troubles du sommeil et de l'alimentation...

**Des signes de vulnérabilité et de fragilité** dans le parcours de vie peuvent décompenser durant la grossesse :

- **Vulnérabilité psychique**

- ATCD psychiatrique personnel ou familial
- Abus, maltraitance durant l'enfance
- Âge maternel (adolescente ou maternité tardive)
- Mères célibataires / difficultés conjugales/ grossesse non désirée
- Précarité socio-économique avec isolement affectif : liens conflictuels mères-filles
- Sévérité du post-partum blues (jamais supérieur à 15 jours).

- **Facteurs culturels** : migrantes.

- **Facteurs gynéco-obstétricaux**

- Primiparité
- Décès d'un enfant précédent
- Malformation ou pathologie fœtale, prématurité
- Accouchement dystocique, césarienne, vécu traumatique de l'accouchement.

L'UMB est une équipe pluridisciplinaire composée de pédopsychiatres, infirmières, psychomotriciennes, puéricultrices et sages-femmes. La localisation de l'UMB au sein du Vinatier a un sens dans l'accompagnement qu'elle propose. Dans le cas de pathologies psychiatriques chroniques, l'UMB propose une consultation préconceptionnelle, accompagne au désir de grossesse et adapte le traitement médicamenteux.

La dépression est une maladie que l'on soigne avec des antidépresseurs qui, contrairement aux idées reçues, ne génèrent pas de dépendance.

Il existe des antidépresseurs compatibles avec la grossesse et des études ont montré qu'il y avait plus de risque pour un bébé d'être soumis au stress maternel qu'aux antidépresseurs.

Le traitement spécifique médicamenteux à lui seul n'est pas suffisant si l'on n'explore pas les difficultés. Le travail psychique accompagnant aide ainsi donc à la guérison.

La période périnatale est propice à la décompensation mais est également une période de richesse thérapeutique car une femme ayant toujours refusé de se soigner le fera dans l'intérêt de son enfant.

De ce fait l'UMB peut permettre d'être un étayage suffisamment bon sans être psychiatrisant pour accompagner les mères.

L'UMB peut également affiner le dépistage des troubles bipolaires.

L'UMB est un hôpital de jour : La journée permet une observation plus longue des temps de maternage. L'étayage de jour permet également de ne pas isoler le père et les autres enfants de la dyade mère-bébé. Le père peut participer à des consultations durant lesquelles on lui apportera des explications et en consultation de psychomotricité afin d'apprécier le développement de l'enfant.



Ainsi la mère n'est ni coupée de son milieu intime ni des différents intervenants extérieurs (médecin traitant, sage-femme, PMI...). D'ailleurs l'UMB utilise les moyens de terrains (médecin traitant, crèches...) puisqu'il s'agit d'une prise en charge temporaire sans chronicisation.

Il s'agit d'une expertise du lien mère-bébé dans une période d'interaction précoce. Les soins s'arrêtent quand la mère va mieux ou lorsque l'enfant acquiert la marche.

Il y a donc un ailleurs après l'UMB.

Il existe également d'autres ressources :

- Consultations périnatales
- Unité Mère Bébé de NATECIA qui cible la pathologie du bébé : troubles du sommeil, anorexie du bébé...

Selon les études, on estime que seules 10 à 50 % des femmes présentant une dépression post-natale sont diagnostiquées. (Dugravier Romain (2014), CAPEDP).

Beaucoup de mères non dépistées suffisamment précocement se sont retrouvées en souffrance et ont cherché à qui s'adresser. Plusieurs associations de mères ont vu le jour notamment dans la région Rhône-Alpes « Maman Blues ».

**Unité Mère/Bébé Serge Lebovici**  
**Centre Hospitalier le Vinatier**  
**95, Bd Pinel à Bron**  
**Pôle Est, Secteur 69 Z 19**  
**Bât. 410 – Rez-de-chaussée**  
**Tel : 04.37.91.55.84**  
**Fax : 04.37.91.55.68**  
**Email : UMB.LYON@ch-le-vinatier.fr**



**Docteur Catherine Hamel**  
**Responsable du domaine**  
**Protection Maternelle et**  
**Infantile**

DGAS /Direction Générale  
 Adjointe Solidarité  
 BP 50415  
 01012 BOURG EN BRESSE  
 Cedex  
 Bureau : site de la Madeleine 13  
 Av. de la victoire  
 Tél : 04.74.32.33.10  
<http://www.ain.fr>

# Nouveau zonage

## Aides à l'installation

Docteur  
Robert  
LACOMBE

Le premier mai 2018, le zonage nouveau est arrivé, pas aussi gouleyant que certains produits des cépages régionaux, mais dont les médecins doivent connaître l'existence et ses conséquences, lors des installations en particulier.

A) L'Agence Régionale de Santé a communiqué la liste des communes et les aides applicables en fonction des zones. L'accès se fait par deux sites :

1. [http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/PAPS\\_RA/JE\\_MINSTALLE/4 Ou minstaller/2018-zonage medecine generale 01.xls](http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/PAPS_RA/JE_MINSTALLE/4_Ou_minstaller/2018-zonage_medecine_generale_01.xls)
2. <http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/Liste-des-zones-selon-classement-ZIP-ZAC-ZV-en-Auvergne-Rhone-Alpes.37174.0.html>

B) La Caisse Primaire d'Assurance Maladie précise que seules les zones d'intervention prioritaires (ZIP), bénéficient des contrats d'aides à l'installation proposés par la CPAM.



Tableau des aides disponibles selon la classification du territoire	ZIP	ZAC	ZV	Hors zonage
<b>Aides financées par l'assurance maladie</b>				
Contrats aide CAIM - COSCOM - COTRAM - CSTM	X			
<b>Aides financées par l'agence régionale de santé</b>				
Contrats aides CESP - PTMG - PTMA - PTMR - PIAS	X	X		
Praticien hospitalier en établissement public, en ESPIC ou dans un organisme mutualiste avec activité ambulatoire, en Centre de santé	X	X		
Rémunération pour l'établissement de certificats de décès :				
>> établis en journée	X			
>> établis dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires	X	X		
Financement d'équipement radiologie/traumatologie en cabinets de montagne	X	X	X	X
Dispositifs du Plan d'accès aux soins : financement de 10 000 € à 50 000 € sur la mise en place et l'équipement de la structure MSP, CDS, CPTS	X	X	X	X
Exonération fiscale pour de la permanence des soins ambulatoires	X			
<b>Aides complémentaires du conseil régional</b>				
<b>Aides complémentaires des conseils départementaux</b>				
<b>Aides complémentaires institutionnelles (FNADT - DETR )</b>				

# Saisies de dossiers médicaux

Docteur  
Robert  
LACOMBE

Les réquisitions de médecins sont nombreuses, les saisies de dossier constituant la principale motivation des interventions de la justice auprès de nos confrères.

Durant la dernière année, des médecins nous ont exprimé leur inquiétude face à la présentation de l'article 77-1 du code de procédure pénale par l'officier de police judiciaire, mentionné sur le texte de la réquisition.

Cet article stipule que le procureur de la République ou l'officier de police judiciaire, sur autorisation de celui-ci, ou sous son contrôle, « *peut requérir de toute personne, de tout établissement ou organisme privé ou public, de toute administration qui sont susceptibles de détenir des documents intéressant l'enquête, y compris ceux issus d'un système informatique ou d'un traitement de données nominatives, de lui remettre ces documents, notamment sous forme numérique, sans que puisse lui être opposé, sans motif légitime, l'obligation au secret professionnel. Lorsque la réquisition concerne des personnes mentionnées aux articles 56-1 à 56-3 (avocat, journaliste, médecin), la remise des documents ne peut intervenir qu'avec leur accord* ».

L'article 77-1 du code de procédure pénale présente **trois exceptions à l'obligation de transmettre une information** : les **avocats** (art. 56-1), les **journalistes** (art. 56-2) et les **médecins** (art. 56-3).

L'article 56-3 du code de procédure pénale soumet les perquisitions et les saisies dans les cabinets et services médicaux à des règles strictes, en raison du secret qui s'attache aux informations détenues par les médecins.

**Un médecin ne peut pas se délier du secret médical** auquel il est tenu, et donner des documents concernant les patients, **hors la procédure de saisie du dossier médical**, mis sous scellés, fermés, en présence d'un représentant du conseil départemental de l'ordre des médecins. **Le médecin ne devra répondre à aucune question, encore moins, donner spontanément des informations même anodines, relatives au patient concerné.**

À la moindre difficulté, bien compréhensible, nous sommes à votre disposition au 04.74.23.07.14 et 06.84.36.04.14.

## Consultez le bulletin "EN LIGNE"

[www.conseil01.ordre.medecin.fr](http://www.conseil01.ordre.medecin.fr)

- Complément d'articles du bulletin "papier"
- Mises à jour
- Annonces actualisées
- Bulletin des années précédentes

# Soins psychiatriques sous contrainte : modèles de certificats

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, tous les patients hospitalisés en soins sous contrainte continue pour une durée > ou = à 12 jours sont assistés ou représentés par un avocat.

Le non-respect des mentions obligatoires devant figurer sur les certificats ou demande de tiers entraînera de fait la levée de la mesure, donnant ainsi la possibilité au patient de quitter l'hôpital.

Le Centre Psychotérapique de l'Ain (CPA) a rédigé un livret pour aider les médecins, et éviter de les déranger à posteriori pour régulariser un certificat.

Le CPA reste à votre disposition au 04 74 52 29 14 ou [gap@cpa01.fr](mailto:gap@cpa01.fr) du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 pour répondre à vos questions et vous fournir un fichier téléchargeable.

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter le cadre supérieur de coordination au 04 74 52 24 24.

Les certificats doivent être obligatoirement **dactylographiés** pour les mesures SPDRE<sup>(1)</sup>, et peuvent être manuscrits pour les SPDT<sup>(2)</sup>.

Vous avez aussi la possibilité **d'imprimer ce document** et de les créer sur vos propres systèmes informatiques afin que vous n'ayez qu'à les remplir.

Si toutefois vous deviez les rédiger de façon manuscrite, merci de bien vouloir ajouter la mention « **Dans l'impossibilité de dactylographier en y précisant la cause** » tel que prévu par le législateur.

Attention à ce que **l'orthographe de l'identité** soit strictement **conforme à la carte d'identité**.

En cas de doute, ou d'absence de justificatif d'identité, vous pouvez indiquer : « *dit s'appeler...* »

Vous trouverez sur le site internet du CPA : [www.cpa01.fr/Espace-Professionnels/Orienter-un-patient](http://www.cpa01.fr/Espace-Professionnels/Orienter-un-patient) ou le site du CDOM où se trouve le bulletin en ligne : [www.conseil01.ordre.medecin.fr](http://www.conseil01.ordre.medecin.fr) - les procédures et les modèles de certificats :

- 1) Admission en Soins Psychiatriques à la demande d'un tiers : articles Code Santé Publique 3212-1-II-1, 3212-1-II-2, 3212-3,
- 2) Admission en Soins Psychiatriques à la demande du représentant de l'État : selon les articles 3213-1 et 3213-2.

<sup>(1)</sup>SPDRE : Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'État.

<sup>(2)</sup>SPDT : Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers.



BOURG-SAINT-GEORGES. - Maison de Santé.

Vue d'un des bâtiments du CPA >  
à l'Hôtel Saint-Georges

Maurice Brocard - Bourg de A à Z  
éditions de la Tour Gile - 2000

# Médecins retraités. Informations.

Docteur  
Bernard  
BOCQUET

Docteur  
Michel  
BOVE

**AMVARA-01 est le maillon départemental de l'Association de Médecins et Veufs Allocataires de la CARMF de la région Rhône-Alpes.** Elle fait partie de la FARA (Fédération des Associations Régionales des Allocataires de la CARMF), instance nationale représentative auprès des pouvoirs publics et de la CARMF.

**Cette association est ouverte à tous, quels que soient les régimes de retraites** (libéraux affiliés à la CARMF, salariés, hospitaliers retraités de l'IRCANTEC...). Elle a pour objectif de maintenir des liens de confraternité et d'amitié, hors du milieu professionnel, de favoriser les rencontres entre confrères dont les conditions d'exercice ont été différentes. Les veufs et veuves, les conjoints sont invités et accueillis. En lien avec la Commission des retraités et veufs(ves) du CDOM-01, elle participe à l'entraide, aux conseils lors de la retraite, si besoin aux démarches administratives.

Du nombre d'adhérents à l'AMVARA et à la FARA dépend son influence et sa crédibilité auprès des interlocuteurs au niveau gouvernemental et de la Caisse de Retraite. Dans l'Ain, nous avons 90 cotisants à ce jour.

**L'AMVARA de l'Ain organise deux réunions annuelles** (printemps et automne) avec conférence et repas :

- **Le 5 avril 2018**, Monsieur Patrick Veyret, historien, a parlé des « *Médecins de l'Ain pendant la Résistance* ». Nous étions 63 pour cette conférence très documentée, suivie d'un agréable repas.
- **Le 4 octobre**, après l'Assemblée Générale, Monsieur Patrick Subreville, de la Société d'Emulation de l'Ain, traitera de « *Histoire de l'Allemagne, entre admiration et appréhension* ». La réunion aura lieu au restaurant du Golf de la Bresse à Condeissiat.



**Au niveau régional, le 26 avril**, l'Assemblée Générale rassemblant les huit départements Rhône-Alpes, s'est déroulée à **Grenoble**, dans le cadre majestueux du Fort de La Bastille. Plus de 80 participants étaient présents. Après l'A.G., ils ont apprécié le repas gastronomique au restaurant « Le Téléphérique ». La conférence du Professeur Patrice Morand, Doyen de la Faculté de Médecine de Grenoble, « *Quels enjeux en 2018 pour les Facultés de Médecine ?* », a été très intéressante, ouvrant des voies nouvelles (par exemple utilisation du numérique) pour la formation des futurs praticiens sans négliger le savoir-être et le savoir-faire...

**Qu'en sera-t-il de la réforme des retraites ? Quelles conséquences pour la CARMF ?** Une grande réforme des retraites avec perspective d'un régime universel est annoncée par le Gouvernement mais il n'y a encore aucune proposition ni piste de réflexion. La crainte de la CARMF, bien gérée depuis 70 ans, avec des réserves financières suffisantes, est d'être absorbée sans contrepartie ni autonomie de gestion. Nous vous conseillons de lire l'entretien du Docteur Thierry Lardenois, président de la CARMF, avec Cyrille Dupuis, publié dans le Quotidien du Médecin du 07/06/2018.

ADHÉREZ À L'AMVARA !

## AMVARA-01

Association des Médecins et Veufs Allocataires  
de la CARMF-Rhône-Alpes

Siège : Ordre des Médecins de l'Ain - 11 rue des Dimes  
01000 Bourg-en-Bresse

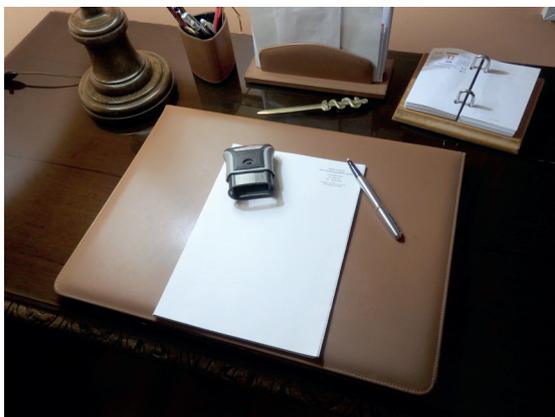
Tél. 04.74.23.07.14. - Site internet : [www.amvara.org](http://www.amvara.org)

**Composition du CA et du Bureau d'AMVARA-01** : Dr M. Bove, Président, Dr J.P. Renand, Vice-président, Dr B. Bocquet, Secrétaire, Dr René Perdrix, Secrétaire adjoint, Dr Jean-François Delarbre, Trésorier. Membres élus : Dr Gérard Gelin, Dr Alain Patillot. Le Dr Alain Gacon est Président Régional, et le DR Alain Patillot Secrétaire Régional.

**Commission des retraités et veufs(ves) du CDOM** : Dr B. Bocquet, Dr J. Baradel, Dr C. Cavallès, Dr A. Parrenin, Dr J.C. Policon.

# Conseils aux médecins prescripteurs (retraités et salariés)

Docteur  
Bernard  
BOCQUET



Les médecins retraités et salariés inscrits à l'Ordre ont le droit de prescrire traitements et examens pour eux-mêmes et leurs proches.

Quelques confrères nous ont fait part du refus de la dispense d'avance de frais malgré la présentation de leur carte VITALE par certaines pharmacies, laboratoires...

Après avis de la CPAM, cette demande de dispense des frais est à l'**appréciation du professionnel** qui exécute la prescription et non de la Caisse Primaire.

Il leur est conseillé de mettre sur l'en-tête de leurs ordonnances, outre leur nom, prénom, adresse :

- Leur numéro d'inscription à l'Ordre
- Leur numéro RPPS

Et de rajouter impérativement lors de la prescription : *« médecin retraité ou médecin salarié, usage personnel (ou familial) , acte gratuit ».*

## Activité semestrielle du Conseil départemental (de janvier à juin 2018)

Le Bureau se réunit tous les premiers mardis du mois.

Le Conseil tient une séance les troisièmes mardis de chaque mois.

Les membres des Commissions se réunissent chaque fois que nécessaire. Leurs membres effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) en fonction des invitations.

**Voici quelques chiffres pour le premier semestre 2018 :**

- 64 projets ou contrats ont été étudiés
- 547 contrats de remplacement
- 15 saisies de dossiers médicaux
- 41 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 9 plaintes reçues
- 8 réunions de conciliation
- 37 doléances traitées
- 69 invitations à des colloques, réunions, commissions...
- Conventions Relations Médecins – Industrie :
  - 10 réunions, séminaires et congrès
  - 6 contrats d'intervenant et d'orateur
  - 2 études

# Informations régionales

## Prévention du risque de dissémination des arboviroses (moustique tigre) en métropole

En France métropolitaine, le moustique *Aedes albopictus* (« **moustique tigre** ») est implanté dans 42 départements dont 6 de la région Auvergne-Rhône-Alpes : **Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône et Savoie.**

Dans ces départements, si ce moustique se contamine en piquant un patient virémique de retour d'une zone où sévissent ces maladies, il peut à son tour contaminer des personnes n'ayant pas voyagé et conduire ainsi à une transmission autochtone de ces virus en métropole. La surveillance renforcée a pour objectif de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces virus en déclenchant des enquêtes entomologiques voire des actions de lutte anti vectorielle sur la base des signalements reçus à l'ARS.

Il vous est demandé devant tout cas suspect importé d'arboviroses (retour de moins de 15 jours d'une zone de circulation virale) :

- de procéder sans délai à son **signalement à l'ARS** via la fiche de signalement complétée et sans attendre de confirmation biologique (téléchargement via fiche de signalement accéléré).
- de prescrire les **analyses à visée diagnostique** en recherchant simultanément les trois arboviroses en raison d'une sympto-

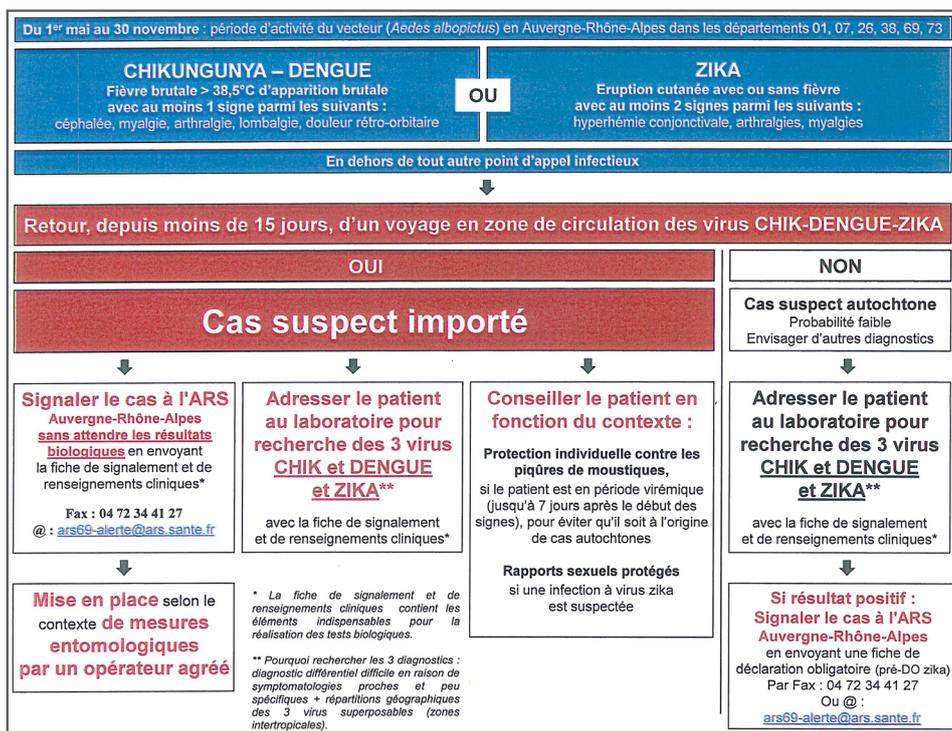
matologie peu discriminante et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale). Cette prescription est à adapter en fonction de la date de début des signes (J0) et la date à laquelle sera effectué le prélèvement (cf. modalités rappelées sur la fiche de signalement).

- remettre au **patient la fiche de signalement complétée** (après l'avoir transmise à l'ARS) et l'**ordonnance** qu'il présentera au laboratoire (permet le remboursement par l'assurance maladie).

Les signalements à l'ARS Auvergne Rhône-Alpes peuvent se faire 24/24 et 7j/7 par :

- Mail : [ars69-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars69-alerte@ars.sante.fr)
- Fax : 04 72 34 41 27
- Téléphone : 0810 22 42 62

Vous trouverez sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes les dossiers et liens utiles sur ces maladies : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)



## Attention aux démarchages abusifs

### ● Mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

La CNIL et le CNOM vont publier un guide commun. Les conseils de marche à suivre sont dans : <https://www.conseil-national.medecin.fr/node/2752>

La CNIL rappelle qu'elle a communiqué début mai au sujet de sociétés promettant de manière peu scrupuleuse une mise en conformité « clé en main » au RGPD : <https://www.cnil.fr/fr/vigilance-mise-en-conformite-rgpd>

Elle nous indique qu'avant toute souscription ou paiement d'une prestation, il convient de **se renseigner sur internet** à propos de la société en question. En cas de doute, la CNIL recommande de la contacter au 01 53 73 22 22.

Si un médecin a souscrit les services d'une société et payé le prix demandé, il lui est possible, après avoir procédé aux vérifications sur internet et auprès de la CNIL,

de déposer plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat, en particulier si le démarcheur s'est indûment présenté comme membre de la CNIL. Tout démarchage ne doit cependant pas être considéré comme illégal, des sociétés privées pouvant proposer des services de conseil en la matière.

### ● Accessibilité aux personnes handicapées

Des sociétés commerciales font des démarches auprès des médecins, parfois agressives.

Il est conseillé aux médecins victimes de ces sociétés de contacter **le service de protection juridique** de leur assureur en responsabilité civile professionnelle (RCP) pour qu'il les assiste dans les démarches à effectuer afin d'obtenir le remboursement de la somme versée à ces sociétés.

---

## Nouvelles spécialités reconnues par l'Ordre

Un arrêté paru le 17 novembre 2017 complète les arrêtés précédents portant nomination aux commissions de qualification des médecins, en incluant la désignation des membres des commissions nationales pour les **5 nouvelles spécialités qualifiantes** :

- Allergologie
- Maladies infectieuses et tropicales
- Médecine légale et expertises médicales
- Médecine d'urgence
- Médecine vasculaire

Il est donc possible aux médecins de déposer une demande pour les 5 nouvelles spécialités qualifiantes auprès du Conseil départemental dans les formes habituelles et suivant la procédure établie, décrites sur le site internet (via le lien vers la page consacrée aux informations quant à une demande de qualification) du Conseil national de l'Ordre des médecins.

<http://www.conseil-national.medecin.fr>





# Comité de Coordination Rhône-Alpes

*Le Comité de Coordination Rhône-Alpes s'est déroulé dans l'Ain, dans la salle de conférence de l'Hôtel Pillebois à Malafretaz*

Des représentants du Conseil National (CNOM) étaient présents : Drs Walter Vorhauer, Secrétaire Général, Andrée Parrenin, Vice-présidente, Gilles Munier, Vice-président, François Arnault, Délégué Général aux Relations Internes, Jean-Louis Blanc, Conseiller National, René-Pierre Labarrière, Conseiller National,

Le Docteur Georges Granet, Président du Conseil Régional (CROM), accompagné des Drs Daniel Heiligenstein, Jean-Michel Navette, Philippe Vittoz, Philippe Zampa,

Les conseils des huit départements (CDOM) étaient représentés.

Monsieur Emmanuel du Besset, Président de la Chambre Disciplinaire de Première Instance (CDPI) et Madame Audrey Rissoan, Greffière en chef, ont participé.

**Le Docteur Robert Lacombe, Président du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins** a souhaité la bienvenue aux participants (une cinquantaine) dans ce territoire de Bresse avant de donner la parole au Docteur Granet, Président du CROM, qui a salué la présence du Docteur Jacques Rasclé, Président d'Honneur du CDOM de l'Ain.

Il s'agit du dernier comité de coordination Rhône-Alpes, qui cédera la place, à la nouvelle entité, après fusion, CROM Auvergne-Rhône-Alpes. La CDPI d'Auvergne disparaîtra le 7 février 2019. La nouvelle entité Auvergne-Rhône-Alpes pourra disposer d'un système de vidéoconférence, pris en charge financièrement par le CNOM, comme l'a indiqué le Docteur François Arnault.

**Madame le Dr Parrenin, Vice-présidente du CNOM**, a fait le point sur le projet de décret qui doit encadrer la pratique avancée des infirmiers. Elle souligne que le CNOM défend avec opiniâtreté et fermeté le rôle central et coordinateur des médecins : un consensus sur ce point est recherché.

## Chambre Disciplinaire de Première Instance

M. Emmanuel du Besset, Président de la Chambre Disciplinaire Régionale de Première Instance (CDPI) remercie les membres présents de l'accueillir. Il souligne qu'il s'est « longuement interrogé » sur « pourquoi le corps médical avait besoin d'une Chambre Disciplinaire alors qu'il existe un juge civil et un juge pénal ». La raison lui paraît en être que l'on demande aux médecins des vertus bien supérieures à celles des autres individus, placés tels des « héros ou des saints » qu'il illustre par l'article 3 (article R.4127-3 du code de la santé publique) « *Le médecin doit, en toutes circonstances, respecter les principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine* ». En outre, la CDPI a pour objet de défendre l'honneur de la profession des médecins ; il cite l'article 31 (article R. 4127-31 du code de la santé publique) « *Tout médecin doit s'abstenir, même en dehors de l'exercice de sa profession, de tout acte de nature à déconsidérer celle-ci* ».

Madame Audrey Rissoan, greffière en chef, informe sur l'activité de la CDPI-RA en 2017. On ne citera que quelques éléments concernant la CDPI de Rhône-Alpes, troisième plus importante en termes d'activité : 122 affaires enregistrées, 36 audiences tenues. Le délai moyen de jugement se situe autour de 8 mois. Les décisions collégiales rendues en 2017 ont été : condamnation 56 %, rejet de plainte 41 %, désistement 2 %, jugement avant dire droit 2 %.

Les sanctions infligées ont été les suivantes :

- avertissement : 59 %
- blâme : 24 %
- interdiction d'exercice : 14 %, dont plus de la moitié intégralement assortie du sursis
- radiation : 2 %

Les griefs les plus fréquemment soulevés en 2017, ont été : la qualité des soins (27 %), le comportement du médecin (16 %), les certificats médicaux (14 %), l'information (9 %), la confraternité (8 %) et le secret professionnel (5 %).

En conclusion, le Président du Besset fait remarquer que le nombre de sanctions prises par la CDPI est assez faible par rapport au nombre de médecins inscrits au Tableau des huit départements de Rhône-Alpes.

### Inconduites à caractère sexuel dans l'exercice médical

**Le Docteur Gilles Munier, Vice-président du CNOM**, a fait un exposé précis et documenté sur cette question de la relation médicale. « Le fait pour un médecin, pendant la période de la relation médicale qui s'établit avec le patient, d'abuser de cette relation pour avoir avec lui des relations sexuelles, de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel sont considérés comme des inconduites à caractère sexuel ».

L'asymétrie doit être corrigée par l'information du patient. Les principes déontologiques sont clairs et précis dans l'état actuel du droit et de l'Ordre des médecins : respecter la vie privée, ne pas abuser de sa fonction et de son ascendant pour avoir des attitudes à caractère sexuel sur les personnes.

L'ordre établit trois principes : prévention (auprès des étudiants, internes...), transparence, sanction. Il est conseillé de se reporter aux commentaires de l'article 2 du code de déontologie.

En conclusion, il est nécessaire de garder « la bonne distance », et de se rappeler que « tout patient est vulnérable ».

### Échanges et questions réponses des Conseils départementaux

Les représentants des huit Conseils départementaux Rhône-Alpes ont posé un certain nombre de questions et ont échangé sur la pratique et la démographie médicale, l'information, la protection des données, les prescriptions, la comptabilité, etc...

### Informations du Conseil Régional

□ **la création d'un guichet unique d'informations et d'orientations** pour l'exercice des professionnels de santé. Une réflexion est en cours pour la répartition des tâches et en particulier le rôle institutionnel de l'Ordre dont le rôle est majeur dans la déontologie, l'éthique, la confraternité. Ce guichet unique serait piloté par l'ARS, la CPAM, et les partenaires (URPS, Ordres...). Le dispositif serait constitué par un site internet, un numéro de téléphone dédié et une permanence. Toutes ces modalités sont à définir.

□ **le choix d'un représentant ordinal, dans les commissions locales de spécialité** dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales. Les membres de la Commission seront nommés pour 5 ans. Il appartient à l'Ordre de désigner des praticiens compétents, intéressés par la pédagogie, et la déontologie, en sachant que la région compte quatre UFR (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand), ce qui conduira à désigner près de 120 représentants.

**En conclusion**, le Dr Granet remercie l'ensemble des participants pour cette session ordinale particulièrement riche et participative qui agit dans une même voie, nationale, régionale et départementale.

Il indique que le comité de coordination Rhône-Alpes laisse la place au comité de coordination des Ordres de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont la prochaine rencontre, initialement prévue le 29 juin 2018, aura finalement lieu, pour des problèmes d'organisation, **le vendredi 26 octobre 2018, dans les locaux du CDOM de la Loire.**



\*\*\*

Le Docteur Daniel Heiligenstein informe que le CROM-RA a décidé d'organiser un colloque sur :

*« Intelligence Artificielle, algorithmes et exercice médical »*

**le vendredi 9 novembre 2018 de 15h30 à 21h00** dans l'auditorium Henri Focillon.

**Musée des Beaux Arts de Lyon**, place des Terreaux.

# Un peu d'histoire



Docteur  
Bernard  
BOCQUET



## Place Georges Clemenceau

La place Georges Clemenceau (1) est située dans le centre de Bourg-en-Bresse, limitée à l'est par le presbytère, au sud par le collatéral nord de la Co-Cathédrale Notre-Dame. Elle s'ouvre sur la Place Neuve. Occupant une surface de 2194 m<sup>2</sup>, son tenant est la rue Docteur Hudellet et son aboutissant la rue de la bibliothèque.

En novembre 2017, le Président de la République annonçait que 2018 serait « l'année Clemenceau » en France, année commémorative de la fin de la première guerre mondiale. Les élèves de l'E.N.A. 2017-18 l'ont choisi comme nom de promotion.



**Georges Clemenceau était médecin. Mais c'est son action politique et sa stature d'homme d'État qui ont fait sa renommée.**



Georges Benjamin Clemenceau naquit le 28 septembre 1841 à Mouilleron-en-Pareds, il était le second des six enfants de Sophie-Emma Goutreau et Benjamin Clémenceau. Il passa son enfance en Vendée et ses vacances au château de l'Aubraie à La Réorthe. Son père était médecin de campagne. Surnommé « le sans-culotte », vivant de ses fermages, il donnait gratuitement ses soins aux pauvres. Il encouragea son fils à suivre sa voie. Républicain, anticolonialiste, humaniste, Il lui inculquait les valeurs d'égalité et de

liberté. Son arrière-grand-père Pierre-Paul Clemenceau (1749-1825) fut médecin des armées de l'Ouest pendant les guerres de Vendée lors de la Révolution.

Reçu au Baccalauréat (lettres) à 17 ans en 1858, Georges entreprit des études à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Nantes avant de les poursuivre à Paris en 1860. À 20 ans il réussit le concours d'Externat des Hôpitaux. Deux ans plus tard, il fut reçu à l'Internat des Hôpitaux de Paris, en 1863. Il fit des stages à l'Hôpital psychiatrique de Bicêtre, puis à la Pitié. À 24 ans, le 13 Mai 1865, il soutint sa Thèse de Doctorat, sous la direction du Professeur Charles Robin, de Jasseron, titulaire de la Chaire d'Histologie : « *De la génération des éléments anatomiques* ». Pendant ses études, il commença à faire de la politique au Quartier Latin. Il n'exerça que très peu de temps la médecine, puisqu'il entra dans la vie politique à 29 ans, au lendemain du 4 Septembre 1870 (chute du Second Empire et proclamation de la III<sup>ème</sup> République).

Il devint alors maire de Montmartre (18<sup>ème</sup> Arr.). Élu député Radical-Socialiste à 30 ans, en 1871 ; il siégea à l'extrême-gauche de l'Assemblée en 1876. Il contribua à la chute de plusieurs ministères (2).

Mais compromis dans le scandale de Panama, il fut battu aux élections de 1893. Ses prises de position en faveur de Dreyfus le ramenèrent à la politique, il publia dans *L'Aurore* le « J'accuse » d'Émile Zola. Élu Sénateur du Var en 1902 (réélu jusqu'en 1920). Ministre de l'Intérieur en 1906, il fut Président du Conseil des Ministres de 1906 à 1909. Au début de la première guerre mondiale il fonda un journal qui parut sous le titre « l'homme enchaîné » (3). À 76 ans, en novembre 1917 Raymond Poincaré le nomma à la tête du Gouvernement où il resta jusqu'en 1920.

Il s'attacha à restaurer la confiance, à lutter contre le défaitisme, à donner confiance aux troupes, répétant « *je fais la guerre* ». Il obtint des Alliés qu'un commandement unique soit confié au Général Ferdinand Foch. À l'armistice, le 11 novembre 1918, il jouit d'une immense popularité. Il présida la conférence de Paris et négocia le Traité de Versailles en 1919. Contesté par la droite et par la gauche, il fut battu aux élections présidentielles de 1920.

Il consacra les dix dernières années de sa vie à voyager, en particulier aux États-Unis, à écrire articles de journaux et ouvrages (3). Il se ressourçait dans sa maison de Vendée, recevait et visitait ses nombreux amis (4).

Il décéda à Paris, rue Franklin, le 24 novembre 1929, à 88 ans. Il fut inhumé à Mouchamps en Vendée, dans le bois du Colombier près de la tombe de son père. Sa popularité explique que de nombreuses villes de France aient donné son nom à un lieu. À Bourg-en-Bresse, c'est cinq jours après sa mort, le 29 novembre 1929, que la place fut dénommée Georges Clemenceau.

## 1. Historique de la place



Depuis le Moyen-Âge l'emplacement était un cimetière. On y accédait par « la porte des morts » du collatéral nord de l'église, surmontée d'une statue de la Vierge à l'enfant, fermée en 1768. Les inhumations avaient lieu soit dans l'église (une cinquantaine par an) soit dans ce terrain contigu. En 1734, il fut décidé de déplacer « le champ des morts » devenant trop exigu, pour l'établir derrière Notre-Dame



(actuelle place Bernard). À partir de 1770, les sépultures à l'intérieur de l'église furent interdites. En 1830 le cimetière fut transféré dans le quartier de Challes.

La compagnie des Pénitents blancs du Confalon était installée dans une chapelle richement décorée, située vers le flanc nord de la Collégiale, on la dénommait **Place des Pénitents**. La confrérie disparut à la Révolution et la chapelle détruite. Pendant la Révolution, la chapelle fut utilisée pour les élections d'où le nom de **Place Électorale**. En 1832, à l'endroit de la chapelle on édifia le bâtiment actuel du presbytère, de style classique, tel qu'il existe actuellement. Après destruction de quelques vieilles maisons, la place fut arborée en 1837, et plus tard aménagée en stationnements.

## 2. Ses surnoms

« **Tombeur de ministères** » : il contribua à la chute de plusieurs ministères (Comte de Mac-Mahon (1879), Léon Gambetta (1882), Jules Ferry (1885)) ce qui lui valut cette appellation.

« **Premier flic de France** » : il se nomma ainsi lui-même lorsqu'il fut Ministre de l'Intérieur en 1906.

« **Père-la-victoire** » lui fut attribué après l'armistice. À partir du 11 Novembre 1918, il jouit d'un immense prestige et d'une grande notoriété.

« **Le tigre** » : en novembre 1917, lors de sa nomination à la Présidence du Conseil, l'état moral du pays était très dégradé, le défaitisme s'emparait des esprits. Son programme a été « *je fais la guerre* ». Il effectuait une tournée quasi hebdomadaire au front pour encourager les combattants. Il répétait « *demeurer avec le soldat, vivre, souffrir, combattre avec lui* ». Parmi les unités distinguées au champ d'honneur, des Vosges à la Somme et au Chemin des Dames, le 27<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins, aujourd'hui en garnison à Annecy, fut le premier bataillon de chasseurs à recevoir des mains de Clemenceau le 12 novembre



1918, la fourragère rouge aux couleurs de la Légion d'Honneur. En souvenir de cet événement, le tigre est joint au cor de chasse sur l'insigne du Bataillon. En outre, ce surnom lui était donné par ses adversaires politiques en raison de son intransigeance, de sa pugnacité, de sa véhémence. Lui-même déclarait « *C'est au caractère vendéen que je dois le meilleur de mes qualités, le courage, l'obstination têtue, la combativité* ».

### 3. Journaliste et écrivain

À 20 ans, il participa en 1861 à la fondation de la revue « Le Travail », hebdomadaire disparu au bout de 8 numéros. Il fonda la revue « La Justice ». Lors de l'affaire Dreyfus, il publia dans son journal *l'Aurore* (dont il était rédacteur depuis 1897) le pamphlet « J'accuse » d'Émile Zola en 1898. En 1913, il fonda « L'Homme libre » qui fut censuré et dont il maintint la publication sous le titre « L'Homme enchaîné »...

Il publia de nombreux ouvrages, souvent polémiques, parmi lesquels on peut retenir : *La mêlée sociale* (1895), *Vers la réparation* (1898), *Des juges* (1900), *Justice militaire* (1901), *L'Église* (il était anticlérical), *Figures de Vendée* (1904), *Dans les Champs du pouvoir* (1914), *La France devant l'Allemagne* (1916), *Claude Monet les nymphéas* (1928). En 1930, *Grandeurs et misères d'une victoire* fut publié à titre posthume.

En 1898, il écrivit un roman *Les plus forts*, en 1901 une pièce de théâtre *Le voile du Bonheur*. Il s'appliqua à des études sur *Démosthène, Au pied du Sinaï*...

Il fut élu à l'Académie Française en 1918, au fauteuil 3 où il ne siégea jamais.

### 4. Ses amis

Très cultivé, il comptait de nombreux amis parmi les écrivains, peintres impressionnistes, sculpteurs (Edouard Manet avait peint son portrait, Auguste Rodin sculpté son buste...). On retiendra deux d'entre eux :

**Claude Monet (1840-1926)** qu'il connaissait depuis 1863, chez qui il se rendait souvent pour profiter du calme du jardin de Giverny, planté par le pépiniériste Georges Truffaut. Clemenceau faisait une halte chez Monet lorsqu'il allait au château de Bernouville (de 1908 à 1922). Les deux amis aimaient les promenades après avoir apprécié les excellents déjeuners -toujours à 11h30 précises- préparés par la cuisinière du peintre des nymphéas (foie gras en croûte, brochet au beurre blanc, bécasse rôtie, pêches à la Bourdaloue ...). Ils s'arrêtaient souvent au milieu du pont japonais. Plus jeune de quelques mois



Clemenceau se plaisait à appeler Monet « mon vieux ». Le peintre était de plus en plus gêné par sa vision, son ami réussit à le convaincre de se faire opérer de la cataracte en 1925.

### Jean-Baptiste Tournassoud

(1866-1951) et son épouse Georgette Michel recevaient fréquemment leur ami à Montmerle-sur-Saône et se rendaient dans sa propriété de Vendée à Saint-Vincent-du-Jard. J.B. Tournassoud était un photographe renommé ; il avait perfectionné sa technique auprès de ses amis, les frères Auguste et Louis Lumière.

Mobilisé à 48 ans, il fut acteur et témoin de la Grande Guerre dont, précurseur des reporters, il photographia la vie quotidienne des soldats et les dégâts civils et militaires. Il devint Directeur de la Section photographique et cinématographique de l'Armée. Il fit les portraits officiels de Clemenceau, Foch, Pétain, Nivelle... À partir de 1920, il prit sa retraite à Montmerle-sur-Saône, dans sa villa *La Smala* ; il continua la pratique de son art, immortalisant les paysages, les scènes de la vie paysanne, et les villages de l'Ain.

\*\*\*

#### Sources et pour en savoir plus

Mon Clemenceau. Manuel Valls. *Le Point* (N° 2354.19/10/2017) P. 36-37.

*Bourg de A à Z*. Maurice Brocard. Ed. *La Tour Gile*. 2000. 703 p.

*Rue Charles Robin*. B.Bocquet. *Bulletin du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain*. Janvier 2012.

*La Grande Guerre, vécue-racontée-illustrée, par les combattants*. Ed. Aristide Quillet. 1922. Tome II. P. 98-99.

*Dictionnaire encyclopédique Quillet*. Librairie A.Quillet. 1937. p. 885.

*Rayons X. Une autre image de la grande guerre*. (M. Amiel, S. Piotrovitch d'Orlik). Ed. Libel. 2017. p. 71-73.

*Les carnets de cuisine de Monet*. Claire Joyes. Ed. du Chêne. 1989.

*Deux remords de Claude Monet*. Michel Bernard. Ed. *La Table Ronde*. 2016.

*Notre-Dame-de-Bourg au fil des jours...* Marie-Claude Vandembeusche, Claude Vigoureux. AGB Imprimerie. Juillet 2006.

« *Dictionnaire Clémenceau* » de Sylvie Brodzia et Samuel Tomei, préface de Jean-Michel Jeanneney. Bouquin 2017. 736 p.

# Rue Docteur EBRARD



La rue Docteur Ebrard, longue de 103 mètres, dans l'hyper-centre de Bourg en Bresse, située au sud de l'avenue Alsace Lorraine, fait suite à la rue Teynière et aboutit à la place Edgar Quinet (1).



François Elie Gaspard Bernard EBRARD naquit le 18 février 1816 à Bourg. Après ses études au Collège de sa ville natale, il partit étudier la médecine à la Faculté de Paris, et soutint sa thèse de Doctorat à l'âge de 22 ans.

Il revint dans l'Ain pour s'installer à Beauregard près de Trévoux avant de venir exercer à Jujurieux. Il pratiqua dans le village, mais également au service du personnel des usines des Soieries Bonnet qui employaient jusqu'à 1200 ouvrières. Il s'intéressait aux conditions de vie, à l'hygiène, à l'alimentation.

Sur proposition de la Commission Administrative, il fut nommé par décision Ministérielle du 25 Avril 1845, médecin-adjoint de l'Hospice de la Charité (2), avec un émolument de 200 francs par an.

Il était préoccupé par l'indigence et le dénuement des vieillards, la malnutrition et le mauvais état des enfants abandonnés confiés à l'Hospice (à l'époque plus d'un enfant sur deux décédait dans l'année suivant sa naissance).

Il publia un livre qui fit longtemps autorité :

« Misère et charité dans une petite ville de France de 1560 à 1862, essai historique et statistique sur les établissements et les institutions de bienfaisance de la ville de Bourg ». Par la suite il rédigea de nombreux ouvrages » (3). « Des Bienfaits des Sociétés de Secours mutuel » fut couronné par l'Académie de Mâcon.

Il devint membre du Bureau de Bienfaisance de la ville de Bourg et de la Société de Saint Vincent de Paul tenue par les Dames de la Charité (Congrégation fondée le 8 décembre 1617 par Monsieur Vincent alors qu'il était curé de Chatillon sur Chalaronne).

Il adhéra à la Société d'Émulation de l'Ain, à la Société d'Horticulture. Il présida l'œuvre de la Bibliothèque Populaire. Il fut conseiller municipal en 1848, puis en 1869.

Il vivait dans sa maison natale située rue de la Vieille Charité. Il aimait la nature, la faune et la flore. Il possédait un jardin dans le quartier de Bel-Air. Il y cultivait, outre son potager, des plantes médicinales qu'il donnait gratuitement aux malades. Toujours préoccupé par la

misère humaine il faisait tout son possible pour secourir et aider. Il était le « médecin des pauvres ».

Il décéda à l'âge de 58 ans, le 17 février 1874. Il avait demandé que ses funérailles soient célébrées par le Pasteur de l'Église Réformée Joseph Eynard (4).

Il avait légué à la ville par testament sa maison et son jardin ; il avait donné une somme de 3000 francs pour fonder la Société de Secours Mutuel pour les enfants. Il fut un des précurseurs de la mise en œuvre de la solidarité en faveur des plus démunis. Le 9 mai 1887, les édiles Burgiens débaptisèrent la rue Vieille Charité pour lui donner le nom de son bienfaiteur. La municipalité fit ériger un monument du souvenir (5) au cimetière de Challes.

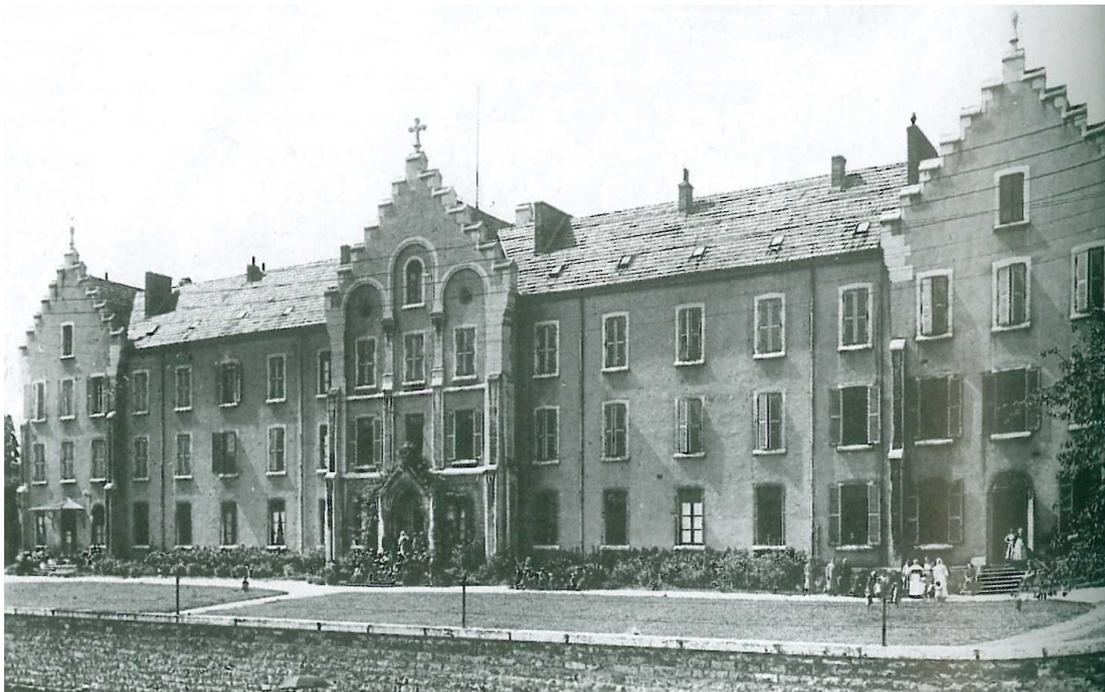
**1. La place Edgar Quinet**, créée en 1873 par la destruction d'un îlot insalubre, fut agrémentée d'un bassin circulaire avec jet d'eau central, supprimé en 1925 pour y installer la statue de Quinet. Pendant l'occupation, elle fut emportée par les allemands pour être fondue. Le 11 novembre 1943, à la demande du Colonel Romans-Petit, chef des maquis de l'Ain, d'organiser une action, un buste de Marianne a été scellé sur le socle. Le symbole de la République y est resté de 6h à 11h du matin. C'est en 1990 que fut construite la fontaine actuelle : sphère de granit, posée sur un socle en escaliers à quatre pentes, creusée de quatre orifices rectangulaires d'où jaillit l'eau dans un bassin entouré de gradins. Intitulée les « quatre chemins ». Elle est l'Œuvre du sculpteur Ivan Avoscan (né à Buxy en 1928, décédé à Chalon-sur-Saône en 2012), auteur de sculptures remarquables dans plusieurs villes, connu pour « La porte du Soleil » sur l'autoroute A7 près de Montélimar. Lors de son installation la fontaine fut surnommée la Vizirette par les Bressans...



**2. La Charité** : sur un terrain situé Faubourg de Mâcon acheté en 1738 fut érigé en dix ans un bâtiment terminé en 1750. Il permit d'accueillir les garçons orphelins et les « enfants trouvés ». À partir de 1837 des vieillards indigents de plus de 70 ans furent admis. En raison de l'afflux des pensionnaires il fut nécessaire de construire une aile supplémentaire, terminée en 1844. Le Docteur Ebrard nommé médecin de la Charité en 1845 y exerça jusqu'à son décès en 1874. Le Docteur Amédée Nodet lui succéda. Le nombre d'admissions ne cessant d'augmenter, la destruction complète des bâtiments fut programmée en 1869 pour entreprendre la construction du bâtiment actuel ; elle débuta un an après la guerre de 1870 et dura deux ans. L'Hospice de la Charité intégré au Centre Hospitalier au XX<sup>e</sup> Siècle continua sa mission d'accueil des personnes âgées et de maison de retraite jusqu'en Octobre 1994. Le site, acheté par le Département, a été transformé pour accueillir l'Université Jean-Moulin LYON III (Droit, Economie, Histoire) qui fonctionne depuis Octobre 2011.

**3. Ses écrits** : Voici la liste des ouvrages gravés sur la stèle érigée en son honneur : De la vaccine 1846. Le livre des garde-malades 1847. Monographie des sangsues médicinales 1847. Hygiène des habitants de la campagne 1849. Conseils d'un vieux médecin 1853. Flore médicale des familles 1855. Monographie de l'hélice vigneronne 1860. Les fourmis, les rats, les grillons, une volière 1860. Traité des limaçons 1862. Bienfaits des Sociétés de Secours Mutuels 1863. Misère et charité dans une petite ville de France 1866. L'instruction dans les campagnes 1867.

**4. Les Protestants** avaient depuis 1862 une salle de réunion dans un petit local situé dans la rue Vieille Charité (au niveau du N°14 de la rue Docteur Ebrard actuelle), puis au 7 de la rue Clavagry (Hôtel particulier remarquable par les macarons sculptés sur le thème des quatre saisons, et au-dessus de la porte d'entrée une tête d'Apollon). Le temple actuel, qui se distingue par son original clocher, érigé d'après les plans de Tony Ferret, fut inauguré le 30 Octobre 1897 par le Pasteur Émile Chastand.



### Ancien Hospice de la Charité de Bourg

Actuellement campus universitaire Université Lyon III Jean Moulin.  
Photo Maurice Brocard. Bourg de A à Z Ed. de la Tour Gile. 2000

**5. La stèle (photo) :** sur une face sont gravés : À François Elie Gaspard Bernard EBRARD, Docteur en Médecine, Naturaliste, Philantrope, Bienfaiteur des petits enfants, Président de la Bibliothèque populaire, Conseiller Municipal, LA VILLE DE BOURG.

À l'arrière : N'aimons pas seulement de parole mais d'œuvre et en vérité, Jean. 1816 – 1874.

Sur les deux côtés : la liste de ses ouvrages.



#### Sources

*Bourg de A à Z, Maurice Brocard, Ed. de La Tour Gile 2000.*

*Histoire des Hospices de Bourg, E.Dubois, Imp. B Réédition Lafitte Erthod. Bourg. 1932.*

*Richesses touristiques et archéologiques de la Ville de Bourg-en-Bresse. Amis du Vieux Bourg. AGB Imp. 2003.*

*La Charité de Bourg-en-Bresse. B.Bocquet. Bulletin du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain. Juillet 2011.*

*Description de la Ville de Bourg capitale de la province de Bresse, J.Brossard. 1883. Réédition Lafitte Reprints 1977.*

*Bourg-en-Bresse dans l'histoire. Office Municipal de la Culture. 1993. 152 pages*

[www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr)

# Annonces

## **Cabinet de médecine générale 01190 Pont de Vaux**

Recherche médecins pour remplacements,  
collaboration ou association.

Structure aménagée pour 4 médecins  
Dans un pôle de santé pluridisciplinaire

Contact : *Dr Amandine PARNEY.*  
03.85.30.32.05.

## **Médecins généralistes**

1 poste CDI temps plein  
1 poste CDI temps partiel

Recherchés par le

## **Centre Psychothérapique de l'Ain**

Avenue de Marboz – CS 20503 – 01012

BOURG EN BRESSE Cedex

e-mail : *rh@cpa01.fr*

Contact : *Dr Anne PULITO.*

e-mail : *anne.pulito@cpa01.fr*

Tél. 04.74.52.28.10.

## **Groupe médical de 9 médecins généralistes**

au sein du Pôle de Santé pluriprofessionnel  
des Allymes

## **01500 AMBERIEU EN BUGEY**

(*www.pole-sante-des-allymes.fr*)

Recherche 1 ou 2 médecins pour collaboration  
libérale, association temporaire ou définitive

Contact : *Dr Olivier BELEY*  
*obeley001@cegetel.rss.fr*

Rue Pr. Cabrol – ZA en Pragnat Nord,  
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Tél. 04.74.37.30.30.

## **Locaux Professionnels à louer 01390 AMBERIEUX EN DOMBES**

### **Locaux récents aux normes ERP**

parking – 2 pièces disponibles en plus  
des 2 occupées par kinésithérapeutes

Contact : *mariontheone@hotmail.fr*  
Tél. 06.42.47.87.03.

## **Docteur Jacques BARADEL, spécialiste en médecine générale,**

retraité actif, cherche **successeur** en médecine  
générale. Exercice possible en cabinet  
indépendant ou en maison pluriprofessionnelle  
(4<sup>e</sup> cabinet médical) avec secrétariat.

Cession gratuite des dossiers médicaux  
informatisés.

## **01430 MAILLAT / ST MARTIN DU FRESNE**

Haut Bugey, sortie 8 de l'A40, entre Lyon  
et Genève, gare TGV.

Tél. 06.88.25.52.82.

e-mail : *dr.jbaradel@orange.fr*

## **Cabinet médical**

### **01400 NEUVILLE LES DAMES**

### **Locaux récents aux normes ERP**

Recherche **médecin à temps plein ou partiel**

pour collaboration,  
remplacement ou association.

Contact : *Dr Pascal BOUVET*

Tél. 06.73.86.14.90.

## **Médecin de Prévention**

Recherché par la **Préfecture de l'Ain**  
pour le suivi des agents relevant du Ministère  
de l'Intérieur temps partiel (20 %)

Contact : *brigitte.bettoum@ain.gouv.fr*

Tél. 04.74.32.30.08

## **Cabinet médical de groupe**

(3 médecins au sein du pôle médical)

### **Cherche collaborateur**

Contact : *Dr Sylvie FAYE-PASTOR*

## **01560 SAINT TRIVIER DE COURTES**

Tél. : 06.75.84.17.13

## **Locaux Professionnels à louer - 01000 SAINT DENIS LÈS BOURG**

Cabinet de 85 m<sup>2</sup> – 3 bureaux - récent

Contact : M. Renaud LAFFLY – SAINT DENIS LES BOURG - Tél. 06.62.82.93.26.

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET  
[www.conseil01.ordre.medecin.fr](http://www.conseil01.ordre.medecin.fr)

# Annonces

## **Cabinet de 4 médecins généralistes**

Recherche un médecin pour départ en retraite en juin 2019.

**01550 COLLONGES FORT L'ÉCLUSE**

Contact : Dr M.H. MAURY

Tél. 04.50.56.71.00

e-mail : marie-helene.maury@orange.fr

## **Médecin du Travail**

Recherché par l'Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain

33, rue Bourgmayer - CS 50039

01001 BOURG EN BRESSE

Pour le secteur de **01460 PORT**

Contact : astbtp.01@orange.fr

Tél. 04.74.23.58.30.

## **Médecin généraliste**

Recherché par

Le **Foyer d'Accueil Médicalisé** Les Passerelles de la Dombes

**01390 TRAMOYES**, 770, route des Echets

Temps partiel 40 %

Contact :

pierre.couderc@orsac-passerellesdombes.fr

Tél. 04.87.25.41.91.

## **Cabinet médical de groupe 4 médecins**

Recherche un médecin

pour départ en retraite en 2019

**01800 VILLIEU**

Contact : Dr Marie ALCAINI

Tél. 04.74.61.05.11

e-mail : marie.alcaini@orange.fr

## **Médecins généralistes**

Recherchés par la Commune

de **01100 BELLIGNAT**

1 ou 2 postes salariés

Locaux équipés – secrétariat

Contact : M. le Maire ou Mme M.H. PERRIN

E-mail : marie-helene.perrin@bellignat.fr

Tél. 04.74.77.60.32.

## **Médecin généraliste**

Cherche successeur cause départ en retraite

Cabinet en centre ville – 11, rue Notre Dame,

**01000 BOURG EN BRESSE**

Contact : Dr Bruno CREPET

Tél. 04.74.23.45.06 ou 09.67.59.51.90.

## **Recherche remplaçant régulier**

les mercredis toute la journée et les vendredis après-midi, à partir de septembre 2018

**puis 2 collaborateurs et remplaçants réguliers** (projet de MSP livrée en 2019)

**01700 MIRIBEL**

Contact : Dr Audrey BRANGERS

E-mail : audreybrangers@yahoo.fr - Tél. 04.72.88.03.05. ou 06.77.80.25.07.

## **Médecin du sport**

Recherché par le **Pôle d'Evaluation Physique et Sportive de l'Ain**

Pour vacances (locaux dans le CH de Bourg et d'Oyonnax)

2a rue Tony Ferret - 01000 BOURG EN BRESSE

cmsbourgenbresse@orange.fr – tél. 04.74.22.74.99

Tél. Jacques OLIVIER, président : 06.15.11.79.72 – Pascal BORGIO, secrétaire : 06.33.12.60.31.

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET

[www.conseil01.ordre.medecin.fr](http://www.conseil01.ordre.medecin.fr)

## Docteur Bruno Gerbaud

(30.07.1949 - 07.02.2018)

*Hommage rendu par le Docteur Robert Lacombe,  
Président du Conseil départemental de l'Ain  
de l'Ordre des médecins  
aux funérailles du Docteur Gerbaud.*



Carole,

Je vous remercie de m'avoir autorisé à m'exprimer, au nom des confrères du département de l'Ain, en ce début de la célébration des funérailles de notre confrère, l'ami de tous, le Docteur Bruno Gerbaud.

Tout simplement, car Bruno n'aimait pas l'exubérance, à laquelle il préférerait le vocabulaire direct, franc, précis, je veux exprimer notre sympathie à toute sa famille.

Fils d'un médecin de famille, médecin de campagne, Bruno a fait médecine, disant lors d'une interview avoir toujours voulu faire médecine. D'abord à Rennes, puis à Lyon, ses études lui feront découvrir rapidement la chirurgie. Les semestres d'internat au CHU de Lyon lui permettent d'acquérir une formation générale.

Les services de spécialités variées : urgences, gynécologie chirurgicale, chirurgie viscérale, vasculaire et thoracique ont favorisé sa qualification de spécialiste en chirurgie générale.

Le sujet de sa thèse fut : « facteur hépatotrophique portal d'origine pancréatique », bien loin de la spécialité vasculaire.

Arrivé en 1983 à l'Hôpital de Fleyriat, il exercera donc la chirurgie générale, s'orientant secondairement vers la spécialité de chirurgie vasculaire, dont il obtint la qualification officielle en novembre 2002.

Ses compétences de chirurgien connues des patients, admirées par ses confrères, ont été mises au service de l'hospitalisation publique dont il était un fervent défenseur.

Attaché au service public, Bruno était surtout soucieux d'une prise en charge des patients qui soit la meilleure possible.

La convention signée avec le Docteur Frédéric Sautière, à l'époque à la Clinique Convert et le Docteur Gilles Forest,

chirurgien à la Clinique d'Ambérieu en Bugey est un modèle : « *Notre devoir est d'offrir à nos patients une organisation ouvrant la possibilité permanente d'une prise en charge des pathologies vasculaires urgentes* ». Quel exemple d'intelligences réunies pour la sécurité vasculaire de la population du département !

Sa réflexion, ses interrogations sur l'avenir de l'exercice médical témoignaient d'un souci permanent de privilégier l'humain,

En effet, nous ne pouvons pas parler de Bruno, sans évoquer son humanité :

- les patients que nous lui avons confiés nous faisaient part de son approche facile, du respect de chaque malade, pour lequel il prenait du temps à expliquer sa pathologie, l'intervention prévue, retrouvant le patient après celle-ci.
- cette humanité le rendait sensible à la cause des orphelins de la santé, notamment dans les Pays Africains. Il a fait son service militaire dans le cadre de la coopération au Rwanda, dans les années 70, quand ce pays connaissait un état de guerre interne. L'évocation d'une action au sein d'organismes humanitaires était d'actualité.

Bruno, en février 1988 (vous n'aviez pas 40 ans) à un journaliste qui vous demandait : « des chirurgiens blasés, ça existe ??, vous aviez répondu : « je crois que oui, mais je reste émerveillé devant des chirurgiens de 65 ans qui prennent encore un plaisir fou à faire leur métier ».

Trente années plus tard, nous sommes nombreux aujourd'hui, à être émerveillés par la passion sans faille qui vous animait dans la pratique de votre métier toujours au service des patients.

Chapeau bas, Docteur Bruno Gerbaud

Tout simplement Merci !! Hommage à Bruno

*Hommage rendu lors des funérailles du Docteur Gerbaud  
par le Docteur Eric Gonnet*

Chloé et Carole m'ont demandé si je souhaitais prendre la parole aujourd'hui.

Bruno a beaucoup compté pour nombre d'entre nous.

Je vais essayer de vous expliquer ce qu'il a été pour moi.

Bruno a d'abord été mon maître :

En 1986, au choix de stage des Internes de Chirurgie de Lyon, un nouveau poste était proposé, intitulé – Docteur Bruno Gerbaud, Service de Chirurgie Digestive, Hôpital de Bourg en Bresse.

J'étais un jeune interne. Ce fut mon choix. Je ne savais pas encore à quel point la rencontre avec Bruno Gerbaud allait impacter ma vie.

Mon stage a débuté le 2 novembre 1986. Le même jour est arrivée dans le service, une jeune secrétaire de 18 ans, Nathalie, qui a été la secrétaire de Bruno Gerbaud pendant plus de 30 ans.

Pendant 6 mois, j'ai travaillé dans un hôpital à dimension humaine avec un personnel impliqué et j'ai découvert Bruno Gerbaud. C'était un énorme travailleur, infatigable qui enchaînait les interventions tous les jours de la semaine. Il tentait de consulter 2 après-midis par semaine. Il opérait régulièrement le soir, la nuit, le week-end. Impressionnant ! Je pense que tous les internes qui l'ont côtoyé - il a formé plus de 60 internes – ont tous été bluffés par sa résistance, son énergie, sa capacité de concentration, son perfectionnisme.

Bruno, c'était vraiment le jackpot de l'interne. Il cumulait toutes les qualités recherchées : un geste chirurgical limpide, une disponibilité totale, une activité pléthorique et LA qualité la plus rare, une envie de transmettre. Il prenait un réel plaisir à briser au plus tôt le cercle infernal et cauchemardesque de tout interne – tu ne sais pas faire, donc on ne te fait pas faire, donc tu ne sais pas faire, donc on ne te fait pas faire... – On le sentait presque en mission.

Bruno Gerbaud, c'était un homme qui aimait les gens, les gens avec qui il travaillait et les gens qu'il soignait. Il était d'une profonde humanité.

Bruno a été mon maître mais il est également devenu mon mentor :

Je n'étais pas sûr de bien connaître le sens du mot mentor, je suis allé vérifier dans un dictionnaire – un mentor est un conseiller expérimenté, attentif et sage, auquel on

fait entièrement confiance – C'est bien ça que Bruno a été pour moi.

Il me parlait souvent de son année de coopération au Rwanda, toujours avec la même émotion, la même passion. Bruno avait la fibre humanitaire. Je nourrissais un même projet depuis longtemps et il m'a encouragé à le finaliser. Je suis parti travailler au fin fond du Sahel Mauritanien pendant un an.

À mon retour, Bruno était là et il m'a proposé de prendre un poste de Chirurgien au Centre Hospitalier de Bourg en Bresse. Nous étions début 89. Il m'a régulièrement conseillé sur mes choix de stage sur Lyon. Le temps de terminer mon internat et mon clinat, je suis arrivé à Fleyriat cinq ans plus tard, en 94.

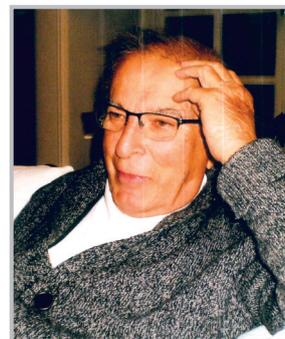
De Maître, de Mentor, Bruno est devenu un Confrère, LE Confrère, MON Confrère, et mon ami :

Chacun devine que le métier de chirurgien est un métier passionnant, épanouissant mais potentiellement destructeur. Échanger est essentiel dans notre métier. La rigueur de Bruno, son expérience, sa bienveillance, sa disponibilité m'ont toujours été très précieuses. Pouvoir échanger pendant toutes ces années avec un homme comme Bruno a réellement été pour moi un privilège et un honneur.

Comme je l'ai déjà dit à mes confrères hospitaliers, pour moi, le décès de Bruno Gerbaud, c'est un monument qui s'effondre. Merci à tous d'être là aujourd'hui, pour lui et pour sa famille.

# Docteur André Convert

(26.10.1935 - 18.03.2018)



*Hommage à André Convert, jeudi 22 Mars 2018, en l'Église de Ceyzeriat, par le Docteur Pierre Janody*

Vouloir évoquer la mémoire d'André Convert en quelques phrases, c'est tout d'abord saluer l'homme attachant, à la noblesse d'âme et de cœur associée à un esprit visionnaire et désintéressé.

Homme élégant, droit, bien élevé, il se démarquait volontiers dans un monde qui à ses yeux reniait trop souvent ses propres valeurs ; il revendiquait fièrement son appartenance à notre civilisation occidentale chrétienne.

Son héritage familial mais également l'internat effectué en Suisse dès l'âge de 9 ans expliquent à n'en point douter, l'étendue de sa culture qu'il manifestait avec discrétion et un humour souvent taquin.

Il rédigeait ses observations médicales comme un roman associant anecdotes et appréciations savoureuses qui régalaient ses lecteurs.

Sa curiosité intellectuelle en faisait de surcroît un partenaire de discussion particulièrement délicieux entre deux interventions.

Anesthésiste de qualité, adaptable à toutes les situations, il est resté toutes ces années durant, très curieux des techniques chirurgicales.

Il était d'ailleurs passionné par les nouveautés médicales qu'il s'agisse de la coelochirurgie, de la coronarographie ou de l'angioplastie et soutenait leur émergence comme leur développement avec le plus grand intérêt.

Je lui suis personnellement reconnaissant de m'avoir soutenu et accompagné avec bonne humeur et enthousiasme quand les premières heures de la coelioscopie rendaient les interventions longues et fastidieuses pour l'anesthésiste devenu spectateur...

Je n'oublierai pas l'affection presque paternelle dont il m'a si gentiment gratifié tout au long de ces années passées à ses côtés.

Son amour de la nature et des chevaux auxquels il consacrait le plus de temps possible après avoir pris sa retraite en 2001, souligne un caractère indépendant et authentique.

Sa fidélité en amitié témoigne d'une droiture et d'une profonde sincérité. Attentif et aidant, il fut d'une disponibilité sans faille pour ses proches tout en conservant une constante discrétion.

Il a témoigné force et courage dans les épreuves qui ont jalonné sa vie. Il les a endurées avec pudeur, sans ne jamais laisser rien paraître, jusqu'à cette ultime affection qui l'a emporté.

Cette force de caractère, il l'a également manifestée par sa vision et sa détermination à transformer radicalement la Clinique, créée par Pierre Convert, son père chirurgien.

Abandonnant le site de la rue Bourgmayer, à l'emplacement actuel de la Mutualité de l'Ain où résidait également sa famille, il a su, avec clairvoyance et audace, porter le projet ambitieux de créer un nouvel établissement, route de Jasseron, en intégrant un groupe de praticiens entrepreneurs, le Dr Étienne Martin nommé PDG, le Dr Bigay, le Dr Marc Louis, avec son frère et quelques autres, façonnant ainsi un établissement pluridisciplinaire performant.

Cette initiative risquée, le recrutement de l'équipe médico-chirurgicale, la collecte délicate des fonds nécessaires, les démarches administratives laborieuses, sont à mettre au crédit d'André Convert qui a su doter son œuvre de structures novatrices habituellement réservées au CHU, comme le service de Radiologie ou l'unité de Réanimation.

Il a, dans le même temps, laissé la direction de l'établissement à l'équipe chirurgicale, qu'il estimait mieux armée pour relever les défis à venir. Effaçant ainsi toute ambition personnelle, il nommait Marc-Étienne Martin PDG de l'établissement.

« Il en est de la noblesse comme de l'esprit, la prétention en diminue de beaucoup la valeur » ; cette maxime formulée il y a plusieurs siècles aurait pu être écrite pour lui !

Aujourd'hui les 80 praticiens et les 250 membres du personnel de la Clinique qui porte fièrement son nom, lui sont éternellement reconnaissants.

Au visionnaire et au bâtisseur, à l'homme authentique et pudique, à sa noblesse de caractère mêlée d'anti conformisme, je voudrais dire toute ma sympathie et ma profonde affection, ainsi qu'à toute sa famille et à ses proches.

Dr Pierre Janody

*avec le concours de Marie Christine Meynal, Raymond Bazaugour, Yves Rispoli et Paul Dumont.*

### *Hommage du Docteur Jacques Pichon en mémoire du Docteur André Convert*

André Convert nous quitte avec soulagement.

Son engagement au service de la médecine et de la chirurgie a été brillamment rappelé lors de ses obsèques, il a exercé longtemps, toujours au mieux.

Il fut tout au long de sa carrière un médecin tel que chacun peut en espérer un à son chevet. Il n'en a jamais fait une histoire : « c'est le minimum que l'on puisse faire », il l'a bien fait. Les vantards l'agaçaient, nous en connaissons.

André Convert a toujours exercé « droit dans ses bottes ».

Il n'a jamais eu peur de dire ce qu'il pense et ce qu'il pense est souvent provocateur.

Par exemple, à une époque où il n'est question que de droits des patients, il pense que quelques devoirs pourraient être une contrepartie salutaire pour tous.

Né et exerçant son art en un temps où le bon sens a conservé quelques droits, il comprend mal l'évolution des mœurs médicales de notre siècle et l'acharnement de tous à vouloir faire de l'exercice de la médecine un métier comme les autres et il donne l'alerte : « il faut bien savoir ce que l'on veut car on finit souvent par l'avoir ». Malheureux patients, nous y sommes...

Consubstantiellement médecin, André est aussi Homme, adulateur de ses ascendants parmi lesquels de nombreux et restés prestigieux médecins, ami généreux fidèle et attentionné, il n'est pas toujours satisfait de sa prestation paternelle, mais qui peut vraiment l'être...

André a le mal de mer, il le soigne au whisky en baie de Hong-Kong, il aime le vin blanc et les châtaignes sur la route de Collobrières, il descend les pentes du Toubcal à dos de bourricot, il n'aime pas la mort de son frère Jacques, il aime ses vieux copains, il aime la poésie, il n'aime pas les raseurs. André aime toute la vie. Pas sûr qu'il n'aime pas toute la mort, il espère que l'ineptie n'y aura pas cours.

André nous quitte sans trop d'espoir, sans trop de crainte, il est surtout curieux.

André meurt comme il a vécu, pudiquement, sans peur excessive, dans le raisonnable espoir d'une vie future, mais lucide, plus qu'à un Paradis il pense à un Purgatoire qui aux dernières nouvelles aurait lui aussi cessé d'exister...

On verra bien... Il n'est pas souvent inquiet. Dieu et les autres lui pardonneront !

André n'aime pas qu'on parle de lui, arrêtons là !

Merci André de nous avoir permis de t'accompagner un moment...!

Dr Jacques Pichon

# Docteur Jean-Marc Dauvergne

(24.02.1947 - 27.06.2018)



Je vous remercie de m'autoriser à dire quelques mots en cette église de Pont-de-Vaux, en ce début de célébration des funérailles de notre confrère, de notre ami, le Docteur Jean-Marc Dauvergne.

Au nom des confrères du département de l'Ain, je souhaite exprimer notre sympathie avec des mots tout simples, à l'image de Jean-Marc.

Enfant du pays, né à Pont-de-Vaux, appartenant à la génération dite du baby-boom, il a fait ses études médicales à Dijon, complétant sa formation pratique par deux années au sein de l'Internat de l'Hôpital de Mâcon où il a bénéficié, pour le bien de ses futurs patients, de la présence, de l'expérience reconnue, du partage du savoir des médecins, des patrons de cet hôpital. Il était alors prêt pour exercer la médecine générale, être médecin de famille, selon la dénomination de l'époque, laquelle exprimait parfaitement l'activité médicale des jeunes « toubibs » de notre génération.

Jean-Marc a connu et participé à l'évolution du mode de l'exercice médical.

Après une courte période en Saône-et-Loire, Outre Saône, il a franchi la rivière, revenant à Pont-de-Vaux, sa ville dont il connaissait parfaitement la population.

Avant la création du 15, du SAMU, Jean-Marc, tout comme ses confrères de sa génération, fut un serviteur de jour, et aussi un serviteur de nuit, en un temps où les gardes en nuit profonde étaient une obligation naturelle, reconnue comme telle par les médecins.

Présence, disponibilité, écoute, discrétion, qualités qu'un médecin doit posséder, ont été au cœur de l'activité de Jean-Marc Dauvergne, auprès de ses patients de ville, toute comme lors de ses visites vers nos aînés en EHPAD.

La création des maisons médicales lui a permis de vivre, avec ses deux confrères, Jean-Louis Roy et Patrick Dumont, l'évolution du mode d'exercice médical, toujours pour le bien des patients.

La confraternité, l'amitié partagée au sein de cette équipe médicale, indissoluble jusqu'à ces derniers jours, sont un témoignage exemplaire pour tous.

Dans un courrier du 24 janvier 2013, faisant part au Conseil de l'Ordre des médecins de sa cessation d'activité, Jean-Marc concluait par ces mots : « je tiens à dire que j'ai été heureux d'exercer ce métier pendant 36 ans ».

Ce bonheur que, confrères de toutes générations espérons à connaître, n'a pu être total que par la présence indispensable de son épouse.

La confiance mutuelle totale a été garante d'une grande disponibilité du médecin pour ses patients, notamment durant le temps d'exercice solitaire.

Nous sommes dans une église, lieu où est clamée la Vie Éternelle. Que Jean-Marc retrouve dans ce passage vers une vie différente, cette épouse qui l'attend.

Enfants, vous avez sans doute souffert, comme nos propres enfants, de ce temps trop important donné à la profession médicale.

Je souhaite que vous soyez fiers de vos parents, qui, chacun à sa place, ont grandement honoré la profession.

Dr Robert Lacombe

# Mouvements de tableau

## (de janvier 2018 à juin 2018)

### Erratum bulletin janvier 2018

❑ Dr Serge QUEMENER, sp. en RADIO-DIAGNOSTIC. A une activité de remplacements

### INSCRIPTIONS

- ❑ Dr Anca Georgeta ARMENCEA, sp. en MEDECINE GENERALE, envisage une installation à MONTLUEL
- ❑ Dr Christine BACHELLIER, qualifiée en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier du Pays de Gex, GEX
- ❑ Dr Robert BAPTISTAL, qualifié en MEDECINE GENERALE, collaborateur libéral du Dr PAGNON, MONTMERLE SUR SAONE
- ❑ Dr Asma BENAÏSSA-GRIMAUDO, sp. en CHIRURGIE INFANTILE, collaborateur médecin salarié au sein de l'AST BTP de l'Ain, BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Thibault BERLING, sp. en GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Philippe BOULAND, sp. en PSYCHIATRIE, exerce à ST JEAN DE GONVILLE et à la Clinique de CHATILLON EN MICHAILLE
- ❑ Dr Adrien BROCARD, sp. en MEDECINE GENERALE, va s'installer à MANZIAT
- ❑ Dr Alain BRUSCHET, sp. en MEDECINE GENERALE, réside à MEZERIAT, fait des remplacements
- ❑ Dr Julie CASTRO, sp. en MEDECINE GENERALE, FERNEY VOLTAIRE, sans exercice en France
- ❑ Dr Olivier CHEVREAUD, sp. en OPHTALMOLOGIE, a débuté une activité libérale à BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Véronique DEVIGNON, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de TREVOUX
- ❑ Dr Georgiana-Cristina DIN, sp. en MEDECINE DU TRAVAIL, exerce au sein du Service de Santé au Travail de l'Ain, site de DAGNEUX
- ❑ Dr Kai DUONG, sp. en RADIO-DIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE, BOURG EN BRESSE, fait des remplacements
- ❑ Dr Olivier EVE, sp. en ANESTHESIE-REANIMATION, a intégré la SELARL des anesthésistes-réanimateurs de la Clinique Convert, BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Carole FINCK, qualifiée en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Denisa FLOREA, sp. en GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugéy, OYONNAX
- ❑ Dr Guillaume FOURNIER, sp. en MEDECINE GENERALE, fait des remplacements, domicilié à GARNERANS
- ❑ Dr Sophie GILBERT, collaboratrice libérale du Dr Pascal PENETRAT, BOURG EN BRESSE, et fait des remplacements,
- ❑ Dr Maroua GMATI, sp. en MEDECINE GENERALE, collaboratrice libérale du Docteur Flore SELIGNAN, DAGNEUX
- ❑ Dr Narjes JEBALI, sp. en GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, fait des remplacements

- ❑ Dr Altéa Maria JOHN, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain, BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Mathieu LE BLOA, sp. en CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES, pas d'activité médicale en France, réside à DIVONNE LES BAINS
- ❑ Mme Nadège LOUBET-PRIVAT, sp. en PSYCHIATRIE, sans exercice en France, réside à CESSY
- ❑ Dr Alexandra LUCOTTE-DUFLOT, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à la Clinique Korian – les Arbelles, BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Benjamin MATHIS, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à l'Hôpital Montpensier à TREVOUX
- ❑ Dr Kaddour MEKHANCHA, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installé à BELLIGNAT
- ❑ Dr Pierre MEYNIEL, sp. en ANESTHESISTE-REANIMATEUR, a intégré la SELARL des médecins anesthésistes-réanimateurs de la Clinique Convert, BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Allison NETBOUTE, sp. en MEDECINE GENERALE, collaboratrice libérale des Docteurs FAUCONNET et HAUSSEGUY, MASSIEUX
- ❑ Dr Philippe RODRIGUEZ, sp. en PNEUMOLOGIE, exerce à la Clinique « le Pontet » à HAUTEVILLE LOMPNES
- ❑ Dr Marie SABRIE, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Sandor SARKADI, sp. en MEDECINE DU TRAVAIL, exerce au sein du Service de Santé au Travail de l'Ain, site de SAINT GENIS POUILLY
- ❑ Dr Claire SELLIER, sp. en PSYCHIATRIE, exerce à la Clinique de CHATILLON EN MICHAILLE
- ❑ Dr Daniel SOULIERS, sp. en MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION FONCTIONNELLE, exerce au Pôle du Colombier à VIRIEU LE PETIT
- ❑ Dr Caroline TATAI, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- ❑ Dr Nadia THIRIET, sp. en gériatrie, exerce au Centre Hospitalier de l'Ain – Val de Saône à PONT DE VEYLE
- ❑ Dr Katelijn VANDEMAELE, sp. en MEDECINE GENERALE, réside à DIVONNE LES BAINS, fait des remplacements
- ❑ Dr Aspasia VOUGZA, sp. en OPHTALMOLOGIE, exerce au sein de l'INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE DU MONT BLANC, SAINT GENIS POUILLY

### MÉDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITE LIBERALE, SALARIÉE OU HOSPITALIÈRE

- ❑ Dr Marie-Thérèse ALOTTO
- ❑ Dr Jean-Paul CARRON
- ❑ Dr Philippe SAINFORT

### MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ

- ❑ Dr Maxime ASTRUC
- ❑ Dr Serge AUDRAN
- ❑ Dr Daniel BAUER

- ❑ Dr Claude BON-MARTIN
- ❑ Dr Fabienne BONNARD
- ❑ Dr Jean-Charles BONNARD
- ❑ Dr Françoise CALLAIS
- ❑ Dr Khalil CHAMOUN
- ❑ Dr Ghislaine CHARROUX
- ❑ Dr Joël DAUBIE
- ❑ Dr Françoise DOLINE
- ❑ Dr Jean-Yves FORESTIER
- ❑ Dr Michel GADOT
- ❑ Dr Yves GALLOT
- ❑ Dr Georges GERIN
- ❑ Dr Christian GONZALEZ
- ❑ Dr Elisabeth GUY
- ❑ Dr Stéphane LAMOITTE
- ❑ Dr Jean-Michel LAURENT
- ❑ Dr Anne LHENRY
- ❑ Dr Daniel MESPLES
- ❑ Dr Bernard MORINIERE
- ❑ Dr François-Régis MOSNIER
- ❑ Dr Michel NEYRA
- ❑ Dr Catherine NICOLE-JOSSE
- ❑ Dr Dalina NIKOLOVA
- ❑ Dr Françoise PENETRAT
- ❑ Dr Danielle ROI

### TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- ❑ Dr Sandra GRANGEON, radiée de l'Ain le 21.12.2017 pour le RHONE
- ❑ Dr Agnès ROUSSELIN, radiée de l'Ain le 04.01.2018 pour la SAONE ET LOIRE
- ❑ Dr Carine KORACHY, radiée de l'Ain le 10.01.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Maud RONNA, radiée de l'Ain le 12.01.2018 pour la HAUTE SAVOIE
- ❑ Dr Martine GRENOUILLET VIGNAL, radiée de l'Ain le 24.01.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Didier TASSAUX, radié de l'Ain le 24.01.2018 pour un archivage au Conseil National
- ❑ Dr Aneta-Monica DRUGA, radiée de l'Ain le 24.01.2018 pour la HAUTE-SAVOIE
- ❑ Dr Hélène LESAGE, radiée de l'Ain le 24.01.2018 pour le PAS DE CALAIS
- ❑ Dr Jean-Noël REYBERT, radié de l'Ain le 29.01.2018 pour l'ISERE
- ❑ Dr Léa LE COZANET, radiée de l'Ain le 05.02.2018 pour la DROME
- ❑ Dr Eliane MAQUARRE, radiée de l'Ain le 08.02.2018 pour la HAUTE SAVOIE
- ❑ Dr Bénédicte HAUVESPRE, radiée de l'Ain le 28.02.2018 pour la LOIRE
- ❑ Dr Christos STAVROPOULOS, radié de l'Ain le 07.03.2018 pour la SEINE MARITIME
- ❑ Dr Anne-Cécile GUILLOUET, radiée de l'Ain le 14.03.2018 pour le JURA
- ❑ Dr Matthieu LAHOUSSE, radié de l'Ain le 16.03.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Kampalan BOULOS, radié de l'Ain le 20.03.2018 pour l'ARDECHE
- ❑ Dr Jean DUFÉY, radié de l'Ain le 11.04.2018 pour le TERRITOIRE DE BELFORT
- ❑ Dr Carole DURAND, radiée de l'Ain le 04.10.2017 pour la HAUTE SAVOIE

# Mouvements de tableau

(de janvier 2018 à juin 2018)

- ❑ Dr Noémie MARCHANT, radiée de l'Ain le 19.04.2018 pour la HAUTE SAVOIE
- ❑ Dr Florence CLEMENTIN, radiée de l'Ain le 13.05.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Sophie ORLHAC, radiée de l'Ain le 13.05.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Anne VENTURA, radiée de l'Ain le 30.05.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Habiba BENGHALEM, radiée de l'Ain le 01.06.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Nathalie GENOT, radiée de l'Ain le 06.06.2018 pour le RHONE
- ❑ Dr Stéphane AMEGNIDOU, radié de l'Ain le 15.06.2018 pour le RHONE

## INSCRIPTION DE SOCIÉTÉS

- ❑ SELARL dénommée « BLANCHET » - 20.02.2018
- ❑ SPFFPL dénommée « BnB HEART » - 20.02.2018
- ❑ SELARL dénommée « CABINET D'ORL LBF » - 17.04.2018

## QUALIFICATIONS

Suite à l'avis favorable de la Commission nationale de 1<sup>ère</sup> Instance de Qualification de Spécialiste :

- En médecine du travail :
- ❑ Dr Christine GONNET

- En médecine générale :
- ❑ Dr Guy PACCALLET

Suite à l'avis favorable de la Commission nationale de 1<sup>ère</sup> Instance pour l'extension du droit d'exercice dans une spécialité non qualifiante (VAE ordinaire)

- En pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique :
- ❑ Dr Corinne DECOUCHON

## De plein droit :

- En médecine générale :
- ❑ Dr Allison NETBOUTE
  - ❑ Dr Sophie GILBERT
  - ❑ Dr Benjamin MATHIS
  - ❑ Dr Alain BRUSCHET
  - ❑ Dr Marie SABRIE
  - ❑ Dr Maroua GMATI

## Au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

- En médecine générale :
- ❑ Dr Caroline TATAI
  - ❑ Dr Katelijn VANDEMAELE
  - ❑ Dr Altéa Maria JOHN
  - ❑ Dr Anca Georgeta ARMENCEA

- En Ophtalmologie :
- ❑ Dr Aspasia VOUZA

- En Gynécologie - Obstétrique :
- ❑ Dr Narjes JEBALI
  - ❑ Dr Denisa FLOREA

- En Médecine du Travail :
- ❑ Dr Georgiana-Cristina DIN

## DIPLÔMES ENREGISTRÉS

- ❑ Dr Patrick CHALAYE - titulaire d'un DESC de Médecine de la Douleur et Médecine Palliative
- ❑ Dr Sophie VIGNAND - titulaire d'une capacité de Médecine et Biologie du Sport
- ❑ Dr Aranzazu VERMANDE, titulaire d'une capacité de Médecine et Biologie du Sport
- ❑ Dr Aranzazu VERMANDE, titulaire d'un D.I.U. de Mésothérapie
- ❑ Dr Denisa FLOREA, titulaire d'un DIU d'Echographie Gynécologique et Obstétricale

## DÉCÈS

- ❑ Dr Bruno GERBAUD, décédé le 07.02.2018
- ❑ Dr André CONVERT, décédé le 18.03.2018
- ❑ Dr Jean-Marc DAUVERGNE, décédé le 27.06.2018



# ORDRE NATIONAL DES MEDECINS

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
<b>Tribunal de Grande Instance</b> BOURG EN BRESSE	Présidente : Mme Anne MANOHA Procureur de la République : M. Christophe RODE	<b>04.26.37.73.00</b> fax. 04.74.42.69.40
<b>Commissariat de Police</b> Rue des Remparts - BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	<b>04.74.47.20.20</b>
<b>Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01)</b> 9 place de la Grenouillère 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	<b>04.72.34.74.00</b>
<b>Centre d'Accueil Permanent en Psychiatrie - C.A.P.</b> ouvert 24 h /24 h Route de Marboz - BOURG		<b>04.74.52.24.24</b> fax. 04.74.52.24.54
<b>Conseil départemental DGA Solidarité</b> 13, avenue de la Victoire 01012 Bourg en Bresse	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL  Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON  Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernadette DABOUT-NICOLAS	<b>04 74 32 58 72</b> catherine.hamel@ain.fr  <b>04 74 32 33 10</b> sylvie.jacquet-francillon@ain.fr  <b>04 74 32 58 56</b> bernadette.dabout-nicolas@cg01.fr
<b>S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers</b> 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01001. BOURG EN BRESSE Cédex	Dr Didier POURRET	<b>04.37.62.15.28</b> fax. 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
<b>Réseau A.S.R.A.</b> (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes)  5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7 jours/7 par médecins bénévoles	<b>0805 62 01 33</b> fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
<b>Entraide</b> (Écoute et assistance aux médecins)	Conseil national de l'Ordre	<b>0826 000 401</b>
<b>Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes</b>	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ETIENNE : Dr. Roger OULLION	<b>04.72.11.91.01</b> <b>04.76.76.93.03</b> <b>04.77.12.73.73</b>
<b>AVEMA</b> 1, rue de la bibliothèque - 01130 BOURG EN BRESSE		<b>04.74.32.27.12</b>
<b>Veille sanitaire de l'Ain</b>		<b>0 810 224 262</b>
<b>CPAM Professionnels de Santé</b>		<b>0 811 709 001</b>
<b>Consultation d'aide au sevrage tabagique</b> 12 rue Pavé d'Amour – 01015.BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2ème étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	<b>04.74.45.84.45</b>
<b>Équipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP</b>	Dr. Vianney PERRIN	<b>04.74.45.45.00</b>
<b>Centre SALIBA</b> Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000. BOURG EN BRESSE		<b>04.74.52.28.56</b> fax. 04.74.22.30.59
<b>Le Centre de Coordination en Cancérologie du département</b>	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleury - BOURG EN BRESSE	<b>04.74.45.45.11</b>
<b>Médecine Scolaire</b> Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG	Dr. Isabelle LAPIERRE Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	<b>04.74.21.29.28</b> fax. 07.74.32.06.07
<b>Maison des Adolescents</b> 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	<b>04.37.62.15.60</b> fax. 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
<b>Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.A 01</b> Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalarnon - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	<b>04.74.23.36.61</b> fax. 04.74.23.02.27 anpaa01@anpaa.asso.fr
<b>Centre Education et Diagnostic de l'autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN)</b>	Dr Sandra LOUIS	<b>04.74.52.27.30</b>